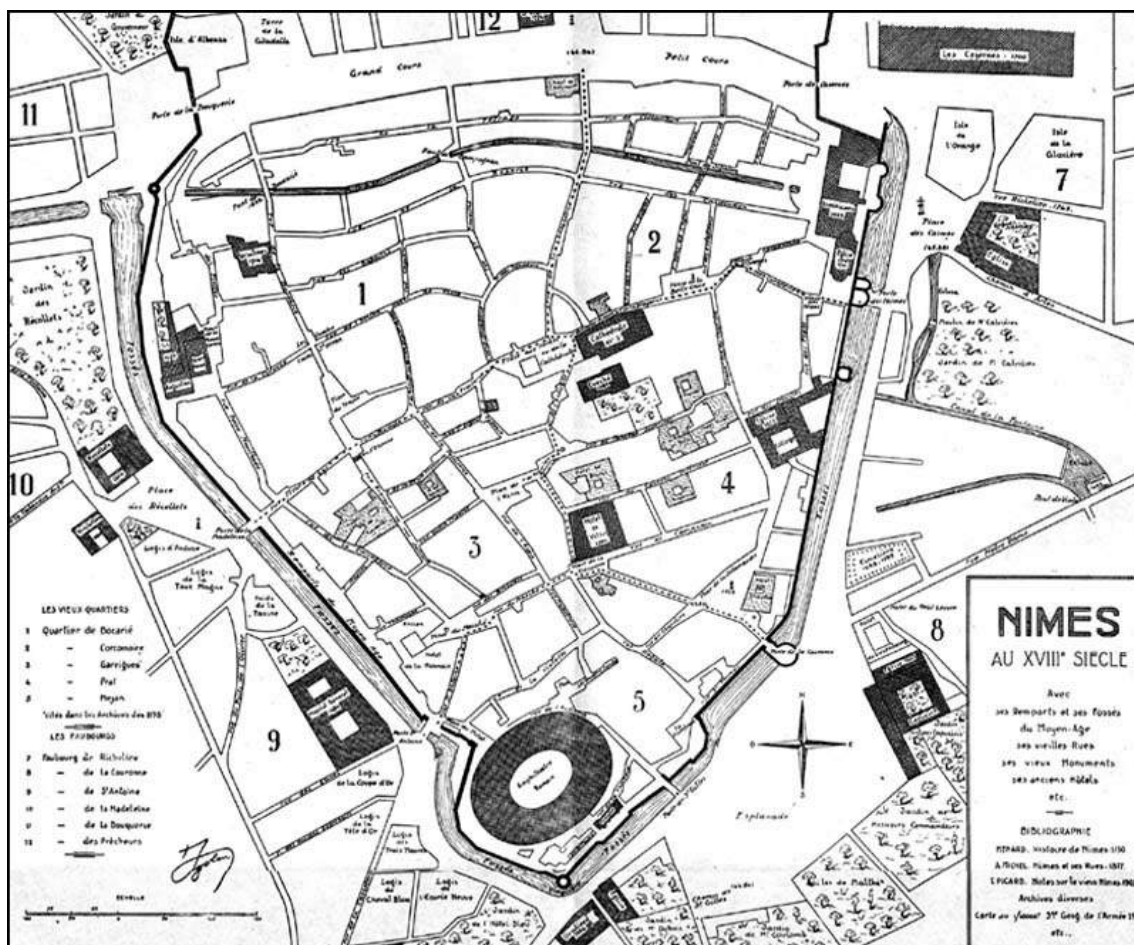


## Auberges et Logis d'Autrefois à Nîmes par Jules Igolin

extrait des "Mémoires de l'Académie de Nîmes" 1936-37-38, pages 61 à 114



Les Hôtelleries en général.  
Les Enseignes des Logis.  
Les Hôtelleries et les règlements de police.  
L'impôt du cabal. Rang des Hôteliers.  
Leurs doléances en 1789.  
Les Hôtelleries de l'Époque romaine.  
Les Pèlerinages et les Hôtelleries au Moyen-Age à Nîmes.  
Les Logis d'autrefois à Nîmes.  
Les Logis du XIV<sup>e</sup> siècle.  
Les Logis du XV<sup>e</sup> siècle.  
Les Logis du XVI<sup>e</sup> siècle.  
Les logis du XVII<sup>e</sup> siècle.  
Les Logis du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
De quelques Hôtelleries nîmoises aux XV<sup>e</sup> XVI<sup>e</sup> à XVII<sup>e</sup> siècle.  
À la Maison d'Arrêt à Nîmes sous la Terreur.  
La vie matérielle à Nîmes au cours des siècles passés.  
Les Logis et le coût de la vie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

## Les Hôtelleries en général

Les voyages ont créé l'institution de l'hôtellerie ; voyage et hôtellerie sont deux mots corrélatifs : l'un ne se développe pas sans l'autre ; depuis qu'on voyage, il y a des auberges et il y en aura tant qu'on voyagera.

Chez les peuples primitifs, on voyageait peu et les hôtelleries étaient inconnues, l'hospitalité étant pour eux non seulement une vertu, mais un devoir, comme il en est encore chez certains peuples à civilisation peu évoluée.

Les premières hôtelleries, à peu près telles que nous les comprenons, apparurent avec les premiers Césars, au début de l'Empire romain. Les fréquents déplacements des nombreux fonctionnaires d'alors, amenèrent la création d'hôtelleries officielles pour les recevoir au cours de leurs voyages ; d'autres hôtelleries privées à l'usage des voyageurs non officiels ne tardèrent pas à s'ouvrir.

Après la chute de Rome, les invasions des Barbares détruisirent les hôtelleries créées le long des voies romaines, mais elles furent vite rétablies sous l'empire de la nécessité.

Le Moyen-Age, qui fut une époque de voyages intensifs de longs pèlerinages surtout, vit la création de nombreuses hôtelleries ; il y eut bien alors des couvents et des hospices pour héberger les pèlerins, mais ils furent en nombre très insuffisant pour satisfaire aux besoins de tous les voyageurs.

Depuis, les hôtelleries se sont multipliées et modifiées et si aujourd'hui on ne trouve plus guère la bonne et vieille auberge d'autrefois, celle du temps des diligences, la vogue du tourisme en a fait créer dans tous les coins de la terre, depuis le simple refuge de montagne jusqu'aux grands palaces modernes.

D'une façon générale. le cabaret était jadis un établissement où l'on ne vendait que du vin ; la taverne, un cabaret où l'on buvait à l'excès ; la gargote, un petit cabaret où l'on prenait des repas à bas prix ; la guinguette est aujourd'hui un cabaret hors la ville, où le peuple va boire, danser et se divertir les jours de fête ; l'auberge, un établissement où l'on ne sert qu'à manger ; l'hôtel, enfin, celui où l'on trouve le vivre et le coucher.

L'hôtel d'aujourd'hui ressemble bien peu au vieux logis d'autrefois, surtout au point de vue confort, que la vie moderne a considérablement accru. L'ancien logis comprenait une grande salle au rez-de-chaussée et diverses chambres, plus ou moins nombreuses, plus ou moins meublées, suivant l'importance de la maison.

La grande salle servait de salle à manger et était pourvue d'un certain nombre de lits ; les jours d'affluence de voyageurs, elle devenait, la nuit, une sorte de dortoir où l'on couchait sans distinction de sexe.

À cette époque, il n'était pas rare de voir certaines personnes aisées voyager en emportant des draps de lits avec elles, dont elles se servaient quand elles étaient obligées de descendre dans de médiocres auberges.

## Les enseignes des logis

L'usage de mettre des enseignes aux maisons remonte à une époque très éloignée. Les enseignes servaient à distinguer les maisons avant qu'on eût adopté des numéros, ce qui n'eut guère lieu qu'à la fin du XVIII, siècle. Cet usage des enseignes se répandit bientôt aux boutiques et particulièrement aux auberges, ce qui était un moyen de les distinguer les unes des autres et d'y attirer surtout la clientèle.

Les premières enseignes des hôtelleries furent des branches d'arbres (*pratique encore usitée en certains pays pour indiquer les débits de vin*) ; des couronnes de lierre surtout, le lierre étant une plante consacrée au dieu du vin ; un bouchon ; parfois le monogramme de l'hôte ou quelque autre signe symbolique.

Plus tard, les enseignes furent des plus variées et consistèrent en une plaque de métal portant l'enseigne proprement dite, plus ou moins grossièrement peinte. Quelquefois une potence supportait l'enseigne et il n'était pas rare que le tout, potence en fer forgé, plaque de métal savamment découpée ou ouvragée, enseigne finement peinte, ne constituât une véritable œuvre d'art.

Au Moyen-Age, en certains pays, il était d'usage, pour achalander une auberge, de placer à la porte de l'hôtellerie un homme chargé de faire un petit boniment à l'approche des voyageurs pour les inciter à entrer dans l'établissement, boniment dans le genre de ceci : « *Ici, excellent vin - Ici, on fait bonne chère – Ici, on loge à tout prix.* », etc...

Le logis d'autrefois, l'auberge simple et sans prétention, accueillant les voyageurs des diligences de jadis, n'est plus depuis que le chemin de fer et, plus récemment l'auto, permettent des déplacements longs et rapides ; elle a cédé la place aux hôtels et aux palaces d'aujourd'hui dans lesquels le confort moderne a remplacé l'intimité d'autrefois. Faut-il le regretter ? Les uns diront oui ! les autres diront non ! à chacun suivant son goût...

Pour ouvrir une auberge, il fallait autrefois l'agrément de nos consuls et il en était de même pour donner une enseigne au logis, quel qu'il fût. Quiconque contrevenait à cette obligation était passible d'amende ou de toute autre peine ; c'est ainsi qu'en 1617, permission fut donnée par les consuls au sieur Durand de mettre à son logis « *pour en jouir comme lui appartenant* » l'enseigne des « *Trois Rois* », que lesdits consuls avaient fait arracher, parce qu'il n'avait pas demandé l'autorisation nécessaire pour la pendre en son logis.

Toutes les hôtelleries ou auberges n'avaient pas obligatoirement une enseigne, car le droit d'en pendre une, ou l'achat d'une enseigne déjà existante, constituait une certaine dépense. Au XVIe siècle, par exemple, les enseignes se vendaient couramment six livres.

En 1592, lisons-nous dans nos archives : « *Antoine Ricard, hôte de villes, sachant que feu son beau-père, François Veyras, avait le droit (de tenir et dresser) en la présente ville, - l'enseigne appelée « La Touremagne » pour icelle... et où bon lui semblerait, pour avoir acquis icelle faculté et liberté des Consuls, vend la dite droit à sire Pascal Robert, moyennant deux écus, valant six livres* ».

À la même époque, l'enseigne du logis « *Lou Lebrau* », fut vendue pour le même prix. Un hôte prend même à loyer, au prix de trente sous l'année, l'enseigne du logis de « *La Croix Blanche* ».

En 1632, Madeleine Almeras, veuve de l'hôtelier Jacques Constantin, vend à Pierre Danton, hôte, l'enseigne de « *L'Escu de France* » ; « *et, à cet effet, lisons-nous, luy a baillé et deslivré l'escusson ou carreau où est painct pour enseigne l'Escu de France, pour l'apprendre et s'en servir tout ainsi que le dit feu Constantin... solloit cy-devant jouyr, et en la même qualité qu'il l'avoict cy-devant acquise de messieurs les consuls* » ; le prix de vente fut de sept livres.

Le choix d'une enseigne n'était, parfois pas chose facile ; il fallait que celle-ci plût et fut bien accueillie du public, qu'elle s'imposa, peut-on dire, si on voulait qu'elle attirât le client et fit la fortune du logis ; par son originalité, il fallait qu'elle réalisât, en un mot, le dicton : « *A bon vin, point d'enseigne !* »

## **Les Hôtelleries et les Règlements de Police**

Dès leur origine, peut-on dire, les hôtelleries furent soumises à des règlements de police, règlements de police d'État ou de police locale, les uns complétant les autres.

Au Moyen-âge, la profession de « *marchand de vin* » était déjà fort ancienne, mais mal définie.

Étienne Boileau, l'auteur du « *Livre des Métiers* », ouvrage très connu, leur donna des statuts en 1264, suivant Le Grand d'Aussy et son « *Histoire privée des Français* », mais ce ne fut qu'en 1589 qu'ils furent érigés en corps de Communauté et divisés en quatre classes bien distinctes les unes des autres : les Hôteliers, les Cabaretiers, les Taverniers et les Marchands de vin à pot.

Les hôteliers étaient ceux qui tenaient une hôtellerie, recevaient chez eux les voyageurs et logeaient chevaux et voitures.

Les cabaretiers étaient ceux qui donnaient à boire chez eux, mais avec « *nappe et assiette* », c'est-à-dire qu'on y pouvait boire et manger en même temps. Une ordonnance de l'année 1680 dit : « *seront réputés « cabaretiers », tous ceux qui auront chez eux « montres, étalages de viande et cuisiniers* » ».

Les taverniers étaient ceux qui vendaient du vin, mais ils ne pouvaient le vendre ni en bouteille, ni fournir pain ou bonne chère. Une Ordonnance de 1674, les obligea à avoir à leur porte une enseigne, soit un « *bouchon* », soit une « *enseigne quelconque* ». Six ans plus tard, ils furent autorisés à servir aux gens qui buvaient dans leur taverne, des viandes cuites, pourvu que ces viandes fussent fournies par un rôtiisseur ou par un charcutier.

Les marchands de vin à-pot étaient ceux qui vendaient du vin au détail, sans cependant tenir taverne. On ne pouvait boire chez eux celui qu'on y achetait. Il fallait l'emporter. À la grille extérieure de leur boutique était pratiquée une ouverture, par laquelle l'acheteur passait son pot, et par laquelle on le lui repassait lorsqu'il avait été rempli.

Une Ordonnance de Saint-Louis, de décembre 1254. faisait défense de recevoir dans les hôtelleries ceux qui avaient en ville un logement ; les passants et les voyageurs seuls devaient y être admis ; ceci afin de restreindre la fréquentation des cabarets et la rendre ainsi moins dangereuse.

En 1353, un règlement de police émanant des consuls de la ville de Nîmes interdit aux cabaretiers et aux taverniers nîmois vendant du vin blanc en détail, de recevoir et de donner à boire à tous ceux qui se rendaient chez eux soit pour boire, soit pour jouer aux osselets ou aux échecs, ceci parce que leurs établissements étaient devenus des lieux de querelles et de désordres.

Le même règlement prescrivit aux cabaretiers ne vendant que du vin rouge, de ne plus recevoir de clients après la sonnerie de la cloche « *la Spadasse* », laquelle annonçait chaque jour l'heure de la retraite, à moins, toutefois, que ces clients ne fussent des voyageurs.

En 1375, les hôteliers nîmois se trouvaient imposés pour chaque journée de cheval ou de mulet qu'ils logeaient dans leur logis, pour chaque diner ou chaque coucher d'un voyageur.

Une Ordonnance royale du 29 novembre 1407, obligea les hôteliers à tenir un registre où seraient inscrits les noms des gens qu'ils recevaient. Cette Ordonnance fut souvent renouvelée, à cause de la manie, à cette époque, des longs voyages à petites journées et des pèlerinages lointains, ce qui augmentait considérablement le nombre des voyageurs et ne laissait jamais les hôtelleries désertes.

Une ordonnance royale de 1561, renouvela les anciennes prescriptions et obligea les hôteliers de faire afficher un tarif des prix des denrées qu'ils mettaient en vente, (*cette prescription en vigueur encore aujourd'hui a donc une origine bien lointaine*).

En 1566, un Arrêté des Consuls de Nîmes fit défense aux hôtelleries du dehors de la ville de loger qui que ce fut sans avoir fait vérifier son « *bulletin* » à la Porte de la Couronne, sous peine d'avoir leur logis fermé pendant quarante jours ; le même arrêté interdit l'ouverture des petites hôtelleries écartées pendant tout le temps que durerait la menace de la peste.

Un autre arrêté des consuls du 24 janvier 1575, fit défense aux habitants de quelque condition qu'ils fussent, d'aller boire, ni manger, dans les cabarets et hôtelleries de la ville et, aux hôtes, de les recevoir sous peine de soixante sols d'amende, tant pour les uns que pour les autres, pour la première fois, du double et de la prison pour la seconde fois, et de vingt-cinq livres et du bannissement pour la troisième fois.

Un autre arrêté du 12 décembre 1628. fit défense à tous les hôteliers et cabaretiers, tant au dedans qu'au dehors de la ville, et sous peine de prison, de loger les étrangers, de donner à boire et à manger à qui que ce fut ; les obligea, en outre, d'avoir à abattre leurs enseignes et panneaux, exception faite, toutefois, pour les logis des « *Arènes* », de la « *Pomme* », de la « *Coquille* » et du « *Cheval Blanc* » qui étaient autorisés à loger les étrangers munis d'un billet délivré par les consuls.

Les divers arrêtés ci-dessus émanant de nos anciens Consuls sont très compréhensibles si nous songeons qu'au cours des XVe et XVIe siècles notre ville fut souvent atteinte de la peste et en pleine période de guerre civile.

Nous pourrions citer bien d'autres règlements de police analogues à ceux précités, il nous a suffi d'en signaler quelques-uns pour montrer que la police surveillait de près les hôtelleries et les cabarets, certains d'entre eux avant été souvent lieux de débauche, qu'il fallait par conséquent, surveiller de près.

## L'impôt du Cabal

### Rang social des Hôteliers. Leurs doléances en 1789

Les hôteliers étaient soumis autrefois à l'impôt « *cabaliste* » appelé « *le cabal* ». Celui-ci désignait l'impôt auquel était soumis le capital employé à l'achat des matières premières d'un commerce ou d'une industrie. Le cabal n'était pas à proprement parler une véritable patente ; il était établi d'après les déclarations du contribuable lui-même, qui appelé à son de trompe par-devant les Consuls, jurait n'avoir que « *tant* » de matériel dans son commerce ou industrie ; il n'était pas imposé à tous les commerçants ou industriels ; les plus petits d'entre eux y échappaient, et seuls les plus importants étaient atteints par lui.

A titre d'exemple, citons :

En 1537. l'hôte du logis de « *La Croix d'Or* » payait un cabal de vingt livres ; un peu plus tard, l'hôte de « *La Pomme* » payait un cabal de vingt une livres, dont douze pour les lits de son établissement et neuf pour le « *bestal* » ; l'hôtel des « *Arènes* » payait un cabal de douze livres ; celui du « *Gal* » et celui de « *Saint-Michel* » payaient trois livres seulement.

Quelle était au Moyen-Age la situation au point de vue social des aubergistes, nous l'ignorons ; nous savons cependant qu'ils ne participaient pas à la constitution du Conseil de Ville, notre Conseil municipal actuel, puisqu'ils ne figuraient pas parmi les neuf classes ou échelles, établies en 1270 par Raymond Marc, dans lesquelles étaient choisis nos anciens édiles.

Dans la suite, leur situation sociale dut s'améliorer, si nous en croyons un règlement de police de 1702. À cette date, en effet, lors de la célébration de la Fête-Dieu, ce règlement prescrit l'ordre dans lequel les différents corps de métier de la ville devront figurer à la procession faite à cette occasion. Sur les quarante corps de métier mentionnés, les hôteliers occupent le dixième rang, un rang fort honorable, par conséquent.

« *Cette même année et le 15 avril, lisons-nous dans la « Notice historique des Carmes », de M. l'abbé Goiffon, les traiteurs et les hôteliers de Nîmes établirent leur Confrérie dans l'église des Carmes et obtinrent aussi la faculté de s'assembler dans une des salles du monastère pour les affaires du Corps ; ils offrirent la pension annuelle et perpétuelle de 30 livres, qui fut acceptée. La fondation consistait en une grand messe, le jour de Saint-Laurent, le 10 août, avec procession autour des cloîtres, une messe basse de « Requiem », le lendemain, pour les confrères décédés, une messe basse le deuxième dimanche de chaque mois et trois autres messes basses les deuxième, troisième et le quatrième vendredi de chaque mois. »* Signalons que l'église du couvent des Carmes était autrefois le siège de nombreuses confréries (en 1401, celui de la Confrérie des barbiers et des

*chirurgiens ; en 1523, celui de la Confrérie des cardeurs ; en 1700, celui de la Confrérie des boulangers).*

Dans les « *Mémoires de l'Académie de Nîmes* ». M. E. Bondurand a publié, en 1922-1923. une étude sur les « *Doléances des Hôteliers de Nîmes, en 1780* » ; de cette étude, nous extrayons les lignes ci-après :

*« Les hôteliers ne figurent pas dans les corporations dont les documents sont conservés aux Archives du Gard.*

*Ils sont contraints de payer d'abord une rente, loyer, considérable, un nombreux domestique, un droit d'Equivalent, un Droit de Subvention et un Droit de Souquet. Ces objets, qui n'ont rien de commun avec les impositions royales, absorbent tous les profits qu'ils font de manière qu'après avoir péniblement travaillé pendant toute leur vie, ils n'ont d'autres ressources, à la fin de leurs jours, que d'aller attendre la mort dans une maison de charité.*

Le Droit d'Equivalent fut établi en 1442 à la place des « *aides* », et la connaissance des causes concernant l'Equivalent fut attribuée, non plus aux « *élus* », mais à « *des juges conservateurs* ».

Le Droit de Souquet consistait en la moitié du Droit d'Equivalent. Le Souquet porte sur le vin débité en détail par les hôtes et cabaretiers, à raison du douzième du prix du vin, en conformité d'un arrêt du 3 novembre 1730.

La manière insidieuse dont le Droit d'Equivalent est perçu, et l'obligation imposée aux hôtes de porter au Bureau les lettres de voiture des voituriers qu'ils reçoivent chez eux, exigent la plus grande attention.

Les abus que la fiscalité a introduits se perpétuent et les hôtes en sont victimes.

Les droits énormes que les hôtes sont dans la nécessité de payer, devraient leur assurer au moins l'exercice exclusif de leur état. Mais point du tout. Les cafetiers, en prenant des arrangements avec le fermier de l'Equivalent, donnent à manger et à boire. C'est chez eux que se font les déjeuners et les goûters, qui, autrefois, se faisaient chez les hôtes. Et les cafetiers ne contribuent à aucune des charges qui affectent principalement les hôtes, en sorte qu'ils n'ont que les profits du métier...

Cet extrait nous montre la grande misère des hôteliers à la veille de la Révolution ; elle nous montre encore que les cafetiers servaient à boire et à manger, dans certaines circonstances ; et tout cela valait la peine de le dire dans cette étude sur nos vieux logis.

## **Les Hôtelleries de l'époque romaine**

*« À l'époque romaine, a écrit M. F. Rouvière. dans une petite brochure ayant pour titre : « Une Hôtellerie nîmoise au XVe siècle, le logis Saint-Jacques », il y avait sur la Voie Domitienne allant d'Espagne en Italie, des hôtelleries ouvertes pour la commodité des classes pauvres, des marchands et des voyageurs d'affaires, les riches usant de l'hospitalité privée. Le cippe, ou plutôt la pierre tumulaire élevée par Maximus Epaphroditus à son excellent ami Lucius Trebonius Nicephorus Patillus, cabaretier nimois, trouvée dans une maison voisine des Arènes et conservée au Musée épigraphique, est le plus ancien document à la disposition de l'historien local. »*

C'est ce cippe, ou plutôt l'inscription qu'il porte, que nous reproduisons ci-dessous :

**D . M  
L. TREBONIO  
NICEPHORO  
PATILLO . COPONI  
MAXIMIUS  
EPAPHRODITUS  
AMICO . OPTIMO**

que l'on traduit :

« Aux dieux Mânes, à Lucius Trebonius Nicephorus Patillus, en son vivant cabaretier, Maximus Epaphroditus à son excellent ami »

Il est évident qu'à l'époque romaine, Nîmes, ville riche et cité de grande importance, sur la grande Voie Domitienne, possédait des hôtelleries ou auberges de toutes sortes pour satisfaire les nombreux voyageurs qu'elle recevait ; mais il n'y avait pas que des hôtelleries ou auberges privées pour la commodité des classes pauvres, il y avait encore, suivant la très intéressante étude du commandant Gendronneau sur « *Les Voyages dans l'Empire romain et particulièrement en Gaule* » une « *mansio* » ou « *gîte d'étape du Cursus publicus* », installée, très probablement autour et dans les environs de la Porte d'Espagne, la Porte de France actuelle.

La mansio était un service d'état qui devait procurer au voyageur officiel le transport, la nourriture et le logement ; pour cela, elle comprenait des hôtelleries, des auberges, des thermes ou bains, pour les voyageurs officiels et leur suite ou domestiques ; de grandes écuries pour les nombreux chevaux ou animaux de trait nécessaires pour assurer les transports ; des remises et des hangars pour les véhicules de toutes sortes ; des greniers et des entrepôts pour les fourrages, les grains et les denrées servant à la nourriture des animaux ; des ateliers pour procéder aux réparations d'entretien du matériel. etc.. sans compter encore tout ce qui était nécessaire pour loger le nombreux personnel de la mansio. On conçoit qu'ainsi organisée, une « *mansio* », comme devait l'être celle de Nîmes, installée sur le parcours de la Domitienne, constituait un établissement des plus importants et en rien comparable aux plus grands palaces d'aujourd'hui.

Mais à côté de ce service officiel de logement et de nourriture, où le voyageur ne pouvait descendre que muni d'une pièce officielle, d'un « *diploma* », il y avait des hôtelleries et des auberges avec leurs boutiques et leurs magasins pour les voyageurs ordinaires, riches ou pauvres, les esclaves et les affranchis, les charretiers et les muletiers des entreprises particulières, pour tous ceux, en un mot, qui n'avaient pas droit aux installations du « *Cursus publicus* ».

Et c'est ainsi qu'on trouvait à Nîmes des hôtelleries de toutes sortes, depuis la « *luxuria popinalis* ». pour ceux qui recherchaient le plaisir défendu, à la « *cauponia* » auberge où l'on donnait seulement à boire, en passant par la « *popina* » tout court. auberge pour les gens du peuple, où l'on servait à boire et à manger ; le « *stabulum* », auberge affectée particulièrement aux rouliers, logeant à pied et à cheval ; et les hôtelleries diverses où les gens de condition moyenne et supérieure trouvaient tout le confort qu'ils désiraient.

Signalons, pour terminer ce chapitre, que dans l'antiquité, chez les Grecs et les Romains, les hôtelleries publiques n'étaient guère fréquentées par les honnêtes gens, parce que dans les villes où ils pouvaient avoir à faire, ils avaient des amis qui les recevaient, et qui, réciproquement les logeaient chez eux quand ils venaient dans leur ville.



## Les Pèlerinages et les Hôtelleries au Moyen-Age à Nîmes

Nous ne savons rien des hôtelleries de Nîmes depuis la décadence romaine jusqu'au XIIe siècle, et il faut arriver à cette dernière époque pour trouver trace, dans nos archives, de documents à ce sujet.

Au Moyen-Age, les environs de la Porte d'Espagne, comme à l'époque romaine, furent le centre des principales auberges nîmoises, assez nombreuses alors et fréquentées par des pèlerins de toutes sortes se rendant soit en Espagne, à Saint-Jacques-de-Compostelle, soit à Saint-Gilles ou encore à Vauvert, lieux de pèlerinages célèbres.

Au Moyen-Age, a écrit M. E. Bondurand dans « *Le Livre des Pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle* ». le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice a été des plus fréquentés de l'Europe. On s'y rendait de tous les points de la chrétienté. Les pèlerins qui venaient d'Italie ou de l'Europe centrale passaient forcément par Nîmes, à cause de la barre des Cévennes, presque infranchissable, qui les rejetait vers le sud.

Mais à cette époque, il n'y avait pas que le pèlerinage à Saint-Jacques qui amenait des pèlerins à Nîmes. il y avait aussi ceux qui se rendaient à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert. lieux très fréquentés alors.

Les pèlerinages à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert étaient si importants qu'on les trouve mentionnés dans le Traité de Paix, signé en 1326, entre le roi Charles le Bel et les Flamands, et au sujet duquel nous lisons dans Ménard :

*« Il y avait dans le diocèse de Nîmes deux endroits que la dévotion et le concours des peuples avaient rendus remarquables ; l'un était l'Église de Saint-Gilles et l'autre Notre-Dame de Vauvert. Dans les articles de la Paix de 1326, il est dit que les habitants de Bruges et de Coutrai nommeront trois cents pèlerins et que de ce nombre : cent iraient en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle en Galicie, cent iraient à Saint-Gilles et à Notre-Dame-de-Vauvert et cent à Notre-Dame-de-Roquemadour. »*

D'autre part. nous lisons dans la Revue Historique Danoise, sous la signature de M. Obrik : « *le sanctuaire de Saint-Gilles paraît avoir souvent attiré les hommes du Nord à partir du XIIe. siècle. Les foules nombreuses des pèlerins accouraient des plus lointains pays de la chrétienté. de la Flandre opulente, du Danemark et de la brumeuse Norvège à Saint-Gilles.....* »

Ainsi, Saint-Jacques, Saint-Gilles et Vauvert attiraient les foules au Moyen-Age ; on conçoit alors que notre ville ait largement profité de ces pèlerinages célèbres et que pour héberger tous ceux qui les fréquentaient et passaient par Nîmes, il ait fallu de nombreuses auberges.

Les environs de la Porte d'Espagne étaient tout particulièrement désignés pour ces hôtelleries, parce qu'ils étaient situés hors la ville, sur la grande route allant d'Italie en Espagne et à l'arrivée de celle reliant Nîmes à Saint-Gilles.

Et non seulement il y avait là des auberges pour les pèlerins, mais il y avait encore une hôtellerie particulière, deux hôpitaux et une confrérie pour faciliter leur séjour à Nîmes et leur voyage aux lieux saints.

« Dès le XIIe siècle, suivant M. Germer-Durand, il y eut, près de la Porte d'Espagne, une hôtellerie spécialement affectée par la dévotion publique aux pèlerins de Saint-Jacques (de Saint-Gilles et de Vauvert aussi). hôtellerie de charité où tout passant n'ayant ni ami, ni sou, ni maille, trouvait à s'héberger gratuitement, où les pèlerins et les pauvres trouvaient asile...»

En 1144, on trouve, en effet, près de la « Porta Spana. » une chapelle, et, bientôt après, une infirmerie ou hôpital ; en 1210, cette Porte d'Espagne est même désignée, dans les anciens titres, sous le nom de « *Porta cooperta in porto unfirmorum* », c'est-à-dire « *Porte couverte dans le jardin des malades* » ou près de l'hôpital.

À côté de cette hôtellerie à l'usage des pauvres hères, il y en avait, sans doute, d'autres, et de toutes catégories, pour satisfaire au goût des pèlerins, tout comme à l'époque romaine. Il y eut même, dès le XIIIe siècle, deux hôpitaux pour les pèlerins. Le premier, l'hôpital Saint-Jacques (*domus peregrinorum nemausi S. Jacobi*) était situé tout près de la Porte Saint-Antoine, là même où fut installé, plus tard le logis de « *La Coquille* », et supprimé en 1483 ; l'autre, l'hôpital Saint-Marc, situé près de la Porte des Carmes, cédé aux Consuls au XVIe siècle et sur l'emplacement duquel on construisit le Collège (*la Bibliothèque et le Muséum d'Histoire Naturelle actuels*).

En plus de ces hôpitaux, il se créa, en 1321, la Confrérie de Saint-Jacques pour favoriser les pèlerinages en Espagne et qui ne disparut qu'en 1550, suivant M. E. Bondurand.

## Les Logis d'autrefois à Nîmes

« *Les dépôts publics ou privés (a écrit M. F. Rouvière dans sa brochure sur « Le Logis Saint-Jacques ») nous ont conservé le souvenir de près de deux cents hôtelleries dont les enseignes, parfois artistiques, dans la composition desquelles l'esprit gaulois trouvait souvent son compte, se balançaient à la porte d'entrée ou resplendissant au pignon aigu des logis, ont été, pendant de longs siècles, le signe du rendez-vous des habitués et l'asile des nombreux voyageurs de passage dans l'antique cité d'Antonin.* »

De ces deux cents auberges, nous avons pu relever l'enseigne de la plupart, avec, bien souvent, la rue dans laquelle elles étaient situées. Nous les donnons ci-après par ordre d'ancienneté, tel du moins que nous l'ont révélé nos recherches dans nos différentes archives et autres documents tombés sous nos yeux. La date que nous indiquons n'est donnée qu'à titre de renseignement, car la plupart des logis existaient déjà, parfois depuis longtemps, à la date indiquée, de sorte que tel logis signalé après tel autre, par exemple, pouvait fort bien avoir été ouvert ou créé à une date antérieure à ce dernier.

Avant d'énumérer les logis que nous avons pu authentifier, il est bon que nous disions un mot sur les environs des Arènes au Moyen-Age, car nous allons trouver autour de ce célèbre monument bien des logis situés dans des rues qui n'existent plus ou qui ont changé de nom.

Avant la construction de remparts autour des Arènes, un fossé entourait le monument de tous côtés ; ce fossé fut comblé en 1278, par ordre du roi Philippe-le-Hardi et, dans la suite, des maisons furent construites sur son emplacement. Aucun ordre ne présida à l'édification de ces maisons, les unes furent adossées au monument lui-même, d'autres en

certaines endroits étaient si rapprochées des Arènes, qu'un homme pouvait à peine y passer.

La rue Régale existait à peu près telle qu'elle est aujourd'hui, mais elle se prolongeait jusqu'à la rue des Arènes actuelle, c'est-à-dire occupait alors la rue de la Violette actuelle.

La rue de la Violette actuelle, qui faisait partie de la rue Régale, d'après ce que nous venons de dire, se prolongeait alors jusque près des remparts dont elle était séparée par la petite Place du « *Mulet* » ; elle occupait, en outre, toute la rue des Arènes actuelle. La rue des Quatre Jambes, disparue, prolongeait, vers le sud, la rue de la Violette jusqu'à l'impasse des Quatre Jambes, encore en partie existante derrière la Maison d'Arrêt actuelle.

Entre la rue des Quatre Jambes, la rue de la Violette, la Place du Mulet et les Arènes. il y avait tout un pâté de maisons, touchant en partie ce dernier monument, puis une rue étroite, la rue « *Basses-Arènes* ». Ce pâté de maisons, démoli dans la suite, a servi à créer le boulevard des Arènes situé devant le Café de la Bourse et le restaurant Lisita actuels.

À l'est des Arènes et immédiatement après l'entrée du monument, qui n'était pas celle existant aujourd'hui pour le service des corridas, ou des courses de taureaux, un petit pâté de maisons était accolé au monument et une rue étroite, la rue du Palais, le séparait de ce dernier, qui occupait, avec les prisons attenantes, l'emplacement du Palais de Justice actuel, à peu de chose près.

Complétons les renseignements ci-dessus par les lignes suivantes, extraites de l'ouvrage « *Les Rues de Nîmes* » d'Albin Michel :

*« À peu près à l'endroit où finit aujourd'hui la rue des Arènes se trouvait l'auberge de la Mule qui servait de corps de garde aux « vélites » pour surveiller la population interlope vivant dans ces mauvais quartiers. À son extrémité, la rue montait en rampe jusqu'à la hauteur du premier étage des Arènes. Un escalier de quelques marches permettait de descendre dans la ruelle où se trouvaient la prison, la chapelle des conseillers et le Palais de Justice, mais l'accès de cette rue n'était possible que pour les piétons. »*

On voit par ce qui précède combien les alentours des Arènes ont changé d'aspect depuis le Moyen-Age ; si nous ne pouvons pas suivre étape par étape les divers changements qui s'y sont opérés, tout au moins pouvons-nous avoir un aspect général de ce coin de notre ville à cette époque.

Avant d'en venir à nos logis, disons que jadis : hôtellerie, logis et auberge étaient trois mots ayant même signification, celle que nous donnons aujourd'hui au mot « *hôtel* », pris dans son sens le plus général : maison où l'on trouve à manger et à coucher. Mais c'est le mot « *logis* » qu'on trouve surtout dans nos anciens titres pour désigner l'hôtel d'autrefois, quel qu'il fût.

## Les Logis du XIVe siècle

Nous ignorons tout des logis de Nîmes après l'occupation romaine, et il faut arriver au XIVe siècle pour trouver trace des premières hôtelleries nîmoises.

Le premier hôtelier qui nous soit connu, d'après Germer-Durand, est un nommé « *Martin d'Arsac* », mort le 30 mars 1301, et dont le nom est inscrit sur une colonne de notre Musée épigraphique (*Martinus d'Arsac hostalar in nemausi*).

Le deuxième serait « *Pons Signan, alberguier* », qui figure à la date du 16 novembre 1304, sur un livre de reconnaissance de l'hôpital ; mais si nous connaissons le nom de ces premiers hôtes, nous ignorons et l'enseigne de leur logis et la rue dans laquelle se trouvait celui-ci.

**Le Logis de la Couronne.** Le premier logis dont le nom et le souvenir soient arrivés jusqu'à nous est celui de « *La Couronne* », situé hors et vis-à-vis de la porte de ce nom. C'est cette hôtellerie, déjà existante lors de la construction des remparts du Moyen-Age, qui aurait donné son nom à la Porte de la Couronne, la plus importante de celles de la ville. Comme l'enceinte de Nîmes, d'après des documents certains étaient complètement terminés en 1270, il faut en déduire que le logis de la Couronne existait déjà au XIIIe siècle.

Dès son origine, ce logis dût être des plus fréquentés à cause de sa situation en face de la Porte de la Couronne et surtout parce qu'il se trouvait à l'arrivée, dans notre ville, de la route d'Avignon à Montpellier.

C'est dans cette hôtellerie que descendirent, en 1404, le comte de la Marche, prince de sang de la Maison de Bourbon, visitant Nîmes, et, en 1434, les représentants du Parlement de Toulouse, venus dans notre ville signer un accord avec nos consuls, accord qui fut signé dans l'hôtellerie même de la Couronne.

Au XVIe siècle, ce logis existait encore, mais il avait perdu beaucoup de son importance de jadis, si nous en croyons son propriétaire d'alors, le Juge-mage de Nîmes qui, en 1563 demanda la réduction de l'impôt auquel il était soumis , « *parce que ce logis, dit-il dans sa requête, n'avait plus comme autrefois vingt à trente lits, alors que la dite maison était le logis à l'enseigne de la Couronne, plus grand et de plus grande réputation que tout autre logis, pour le bon traictement qu'on y faisait et pour le peuple qui y affluait.* »

Dans la liste des membres de la confrérie de Saint-Jacques, publiée par M. E. Bondurand, on relève, au XIVe siècle, les noms de trois hôteliers : les « *alberguiers*, » Bedel Boireau, P. Peguola et Guirart d'Irlanda, mais sans indication de l'enseigne de leur logis.

En 1351, nous trouvons le logis « *le Lion* », dans lequel fut passé, cette année-là, un exploit d'ajournement au Parlement de Toulouse, de trois citoyens nîmois.

Vers la même époque, nous relevons le nom du logis de « *la Pomme* » qui donna asile, le 2 août 1362, aux Espagnols chargés des otages, en vertu du Traité de Clermont du 23 juillet 1362.

Au sujet de l'enseigne de ce logis, nous nous trouvons devant certaines imprécisions du fait que, à cette même époque. il y avait à Nîmes le logis de , « *la Pomme Rouge* » et celui de la « *Pomme d'Or* », qui semblent ne faire qu'un avec le premier, tous les trois, étant situés non loin des Arènes et du Marché (*la Place du Marché actuel*).

En 1523, le logis de la Pomme avait son entrée sur la Place du Marché de l'Huile, encore existante à l'extrémité est de la Place du Marché actuel, en forme de renforcement ; en 1602, il était devenu une des principales hôtelleries de notre ville et s'étendait entre la Place précitée et la rue de la Violette.

En 1364, le maréchal d'Audeneham, logea à la Pomme Rouge, où les consuls allèrent lui offrir, comme présent, six flambeaux de cire et six livres de bougies, ce qui était alors un présent très honorable.

En 1380, Pierre Delmas, député du Sénéchal de Beaucaire, logea à la Pomme.

En 1533, le logis de la Pomme était loué, avec les prés en dépendant, pour la somme de 30 écus d'or, à 40 sous, pièce.

En 1545, alors qu'il était loué à raison de 30 écus par an, son hôte résilia son bail parce que « *aulcungs grans affaires lui survenus* » ; le propriétaire le loua alors à un autre locataire, ainsi que les prés en dépendant et « *certaines biens meubles et ustensiles pour la fourniture du dit logis* » moyennant une rente annuelle de 30 écus d'or à 45 sous pièce.

En 1550, ce logis paie un cabal de 12 livres.

En 1552, c'est à la Pomme Rouge que descendit l'étudiant Thomas Platters, se rendant à Montpellier y faire ses études de médecine : « *cette auberge, a-t-il écrit, est à côté de celle des Arènes, une des plus renommées de la ville* » ; ces deux logis étaient en effet situés tout près l'un de l'autre, rue de la Violette.

En 1586, c'est M. de Lecques, maréchal de camp de M. de Montmorency, qui logea à la Pomme et pour le séjour duquel, à cet hôtel, la ville dut payer la somme de 45 livres.

En 1590, ce logis était loué pour la somme de 100 livres.

En 1608, il était des plus fréquentés et il en fut ainsi durant tout le XVIIe siècle. Le logis de la Pomme figure encore dans nos archives en 1664.

## Les Logis du XVe siècle

Au cours du XV, siècle, nous avons relevé les logis ci-après : En 1400, le logis « *le Sarrazin* » situé près de la Trésorerie ; son propriétaire, Jacques Bouet, est cité comme un des principaux imposés (*pour 80 livres au compois de cette année*).

Le logis « *les Deux Pommes* » situé hors la Porte de la Couronne, et signalé encore existant en 1596.

En 1454, le logis « *Saint-Jacques* » sur l'emplacement du Square de la Couronne actuel. Ce logis a fait l'objet d'une étude de la part de M. F. Rouvière, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

En 1455, le logis de « *L'Anicord* » - de la Licorne – sur la Place du Marché Neuf, la Place du Marché actuelle. En 1534, il est signalé « *touchant la directe du Chapitre* ».

En 1550, son hôte est autorisé à vendre du vin au détail, moyennant une rente annuelle de 19 livres.

En 1476, le logis « *les Trois Roys* » - les Trois Rois - tenu par Firmin Bonnet, à la fois hôte et apothicaire. En 1617, ce logis existait encore puisque cette année-là « *permission est donnée au sieur Durand de remettre à son logis pour en jouir comme lui appartenant l'enseigne des « Trois Roys » que les Consuls avaient fait arracher d'abord, parce qu'il n'avait pas demandé l'autorisation de la placer* ».

En 1480, nous relevons pour la première fois le nom du logis « *Cheval Blanc* », dont l'enseigne est encore, après plus de quatre siècles et demi d'existence, celle du Grand Hôtel de la Place des Arènes, enseigne que nous retrouvons bien souvent depuis cette date.

En 1480, ce logis est situé près de l'église Sainte-Eugénie.

En 1505, nous le retrouvons près de la Trésorerie, au même endroit, sans doute, qu'en 1480.

En 1596, il est situé dans la rue Régale, dans la partie de cette rue devenue actuellement la rue de la Violette (*voir, à ce propos ce que nous avons écrit précédemment au sujet des maisons avoisinant les Arènes*) ; il est encore en cet endroit en 1624, puisqu'à cette date une partie de la maison du sieur Fourcaut, entre le logis du Cheval Blanc et les Arènes, fut abattue pour élargir la rue de la Violette.

Au XVIIIe siècle, le logis du Cheval Blanc se trouve rue de la Carreterie, la rue Jean Reboul actuelle. et occupe l'espace compris entre la rue de la Carreterie, la rue Saint François et la rue Sainte Ursule.

En 1760, son propriétaire, Paul Valarnoux, figure parmi les plus imposés de son quartier. L'Hôtel du Cheval Blanc peut revendiquer aujourd'hui le titre de « *l'hôtellerie la plus ancienne de Nîmes* », avec ses quatre siècles et demi d'existence.

En 1484, le logis de « *la Cloche* », installé à l'intérieur des Arènes. Nous savons que cet antique monument a été, jusqu'au commencement du XIXe siècle, habité par une population nombreuse qui atteint près de deux mille âmes à une certaine époque.

En 1491, le logis de « *l'Épée Rouge* ».

En 1495, le logis « *le Dauphin* » - le Dauphin – année au cours de laquelle il hébergea des soldats suisses se rendant à Narbonne. Il était situé à cette date « *dans la rue qu'on va à la Porte de la Couronne* » indication bien vague.

Par contre, nous le trouvons plus tard dans la rue de la Carreterie, vis-à-vis l'Hôpital Vieux.

En 1655, la maison et le jardin du Dauphin furent vendus pour construire, sur leur emplacement, une glacière, un moulin à soie destiné à servir à l'apprentissage des enfants illégitimes et un hôpital de 36 lits pour les protestants.

En 1497, le logis « *Sainte Marthe* », au faubourg des Prêcheurs, confrontant le logis du Lévrier et loué 50 livres.

En 1620, nous retrouvons ce logis près de la Tour Vinatière, joignant l'enclos des Arènes, au-devant et vis-à-vis du Palais de Justice.

À cette date encore (1497), le logis « *le Lévrier* », au faubourg des Prêcheurs.

À cette fin du XVe siècle, nous trouvons :

Le logis de « *la Coquilhe* » - la Coquille - avant servi autrefois d'hôpital pour les pèlerins de Saint-Jacques et situé dans l'ancien cimetière de cet hôpital, entre la Porte Saint-Antoine et les Arènes, sur l'emplacement du Café de la Bourse actuel.

En 1586, les artilleurs de M. de Montmorency furent logés dans ce logis et la ville paya à son hôte la somme de 128 livres, pour la dépense que ceux-ci 'r avaient faite.

En 1610, il est loué 276 livres, somme très importante pour l'époque, ce qui indique son importance à cette date. En 1616, par contre, à la suite de la fermeture de la Porte Saint-Antoine, son hôte se plaint « *d'avoir souffert de grands dommages et inthérestz pour n'avoir pendant ledit temps en abord n'y recueille aurungz hostes parce que ledit logis est en une rue encartée et qu'il n'a aucune fréquentation et passage, sinon que lorsque ledit portal Saint-Antoine est ouvert* » ; la Porte Saint-Antoine fut en effet fermée en juillet et août 1613, puis durant plus de huit mois à partir d'octobre.

Dans une « *Transaction* » de 1614, on lit que les Consuls de Nîmes, en tant que « *Recteurs de l'Hôpital Saint-Jacques* » avaient joui et possédé de tout temps le logis de la Coquille.

En 1651, il fut l'objet de réparations ; il existait encore en 1791, et dut disparaître au commencement du XIXe siècle, lors du déblaiement des Arènes et de leurs abords.

Le logis « *Saint-Jacques* », près de la Porte de la Couronne, hors les murs, avoisinant, avec le logis Saint Christol, un Jeu de Paume.

L'enseigne de ce logis fut vendue 10 livres en 1648.

Le logis « *Saint Christol* », que nous venons de citer.

Le logis de « *la Coupe* », comme le logis de la Pomme, ce dernier logis donne lieu à certaines imprécisions.

Vers la fin du XVe siècle, il était situé à l'angle de la rue des Vieilles Etuves, en face de la Porte Saint-Antoine.

En 1513 et en 1558, nous trouvons le logis de « *la Coupe d'Or* » dans la rue Sabaterie ; en 1545 et en 1586 nous relevons le logis de « *la Coupe* », tout court, dans cette même rue, très achalandée à cette date. Au XIXe siècle, nous trouvons enfin le logis de « *la Coupe d'Or* » au même emplacement qu'occupait le logis de « *la Coupe* », tout court, à la fin du XVe siècle. Il y a lieu de croire que les deux enseignes ci-dessus se rapportent à un seul et même logis.

Le logis de « *l'Étoile* », rue de la Madeleine, à l'angle de la rue de l'Étoile.

Ce logis est loué 40 écus en 1598 ; en 1683. il est tenu par « *maître Jean* », qui devait être un personnage très populaire ; en 1738, il existait encore.

Signalons qu'au Moyen-Age, l'enseigne de « *l'Étoile* » était très répandue en France ; qu'en certains pays, cette enseigne devenait celle de « *la Bonne Étoile* ». De cette dernière serait venu, dit-on, le dicton populaire « *coucher à la Belle Étoile* », ce qui signifiait « *coucher sous un bon toit* », à l'auberge de « *la Bonne Étoile* », tandis qu'aujourd'hui « *coucher à la Belle Étoile* » signifie coucher « *en plein air* » « *coucher en ayant les étoiles au-dessus de la tête* ».

Le logis des « *Trois Falcons* » - des Trois Faucons -, dans la rue longeant les remparts, allant de la Porte Saint-Antoine à l'entrée de la rue de la Violette.

Le logis de « *La Reine de Hongrie* », dans la rue de ce nom, auparavant rue du Château et actuellement rue de l'École Vieille.

Le logis « *le Mouton Blanc* ».

## Les Logis du XVIe siècle

Au cours du XVIe siècle, nombre des logis précités disparurent, mais, par contre, d'autres virent le jour, parmi lesquels nous avons relevé :

En 1511, le logis de « *La Truie Qui File* », au coin de la rue de la Violette et de la rue du Marché :

le logis « *le Renard* » ;

le logis « *le Porc Epic* » ;

En 1516, le logis des « *Quatre Fils Aimon* » ; le logis « *la Sirène* » ; le logis de « *l'Arbaleste* », situé hors la ville, près des murs et de la Tour Vinatière ; loué en 1608, 70 livres par an et existant encore en 1611.

En 1519, le logis du « *Gal Blanc* », près de la Place publique, la Place de la Cathédrale actuelle ; confrontant le logis du Chapeau Rouge et le logis du Sauvage ; imposé 3 livres au cabal de 1537. En 1550, son hôte est autorisé à vendre du vin au détail moyennant une rente annuelle de 14 livres. En 1610, l'usufruit de ce logis fut vendu pour une durée de trois ans au prix global de 120 livres.



Le logis de « *la Rose* », situé dans une rue étroite allant de la Porte Saint-Antoine aux Arènes, si étroite, qu'une bête à bât chargée pouvait à peine y passer. En 1680, à la suite d'une requête des habitants des Arènes, ce logis fut démoli ; « *cette démolition est de toute urgence, disait-on dans la requête précitée, surtout aux environs de la Saint-Martin, auquel temps on charrie le vin de la campagne pour le placer dans les caves des Arènes, qui sont presque les seules de la ville où il se conserve jusqu'à l'arrière-saison, nonobstant les plus excessives chaleurs* » ;

le logis de « l'Étuve » ;

le logis de « *la Tartuge* » - la Tortue -, au faubourg des Jacobins ; arrenté, en 1549, 24 florins (*ensemble le matnatge qui s'ensuit, savoir : 2 tables longues et leurs traiteaux, 4 lits, ung de noguer devant et 3 de sapin, un cap-fuoz*). Ce logis existait encore en 1613 ;

le logis « *le Gal Rouge* », confrontant la chatellenie de Saint-Sylvestre, que nous n'avons pu identifier, signalé comme très achalandé en 1545 ;

le logis « *le Chapeau Rouge* », rue de la Fruiterie, près de la Place publique ; loué 16 livres en 1551 et 30 écus en 1596.

Signalons qu'à l'angle de la rue Baduel et de la rue de la Parisière on peut lire encore sur une maison l'inscription « *affenage du Chapeau Rouge* ». Il semble qu'en peut déduire de cette inscription que le logis du Chapeau Rouge a dû se trouver, à une époque relativement récente, dans les parages des rues précitées, à moins, toutefois que l'affenage ci-dessus n'ait eu aucun rapport avec le logis du même nom :

le logis « *le Sauvage* », confrontant le précédent et le logis du Gal Blanc, près de la Place publique, dans la rue de la Fruiterie ; ce logis était loué 72 livres en 1605: il fut vendu 1.450 livres en 1612 ; il existait encore en 1626.

En 1522, le logis de « *la Madeleine* », au quartier des Garrigues, près du « *prostibulum* ».

En 1625, le logis de la Croix d'Or, dont l'hôte se plaint que des gentilshommes et leurs suites ayant logé chez lui, sont partis sans payer ; il était imposé 20 livres au cabal de 1527 ; en 1545, son hôte déclare qu'il ne fait plus de commerce, mais nous le retrouvons encore en 1609, payant 60 livres de rente annuelle pour avoir le droit de débiter du vin au détail ;

en 1528. le logis de « *la Vache* », au faubourg des Jacobins.

En 1533, le roi François 1er vint à Nîmes et sa visite fut l'objet de grandes fêtes. Après son départ. il fallut payer les frais de cette réception, et voici ce qu'on lit à ce sujet dans la Revue du Midi de 1893 :

« *la Commission chargée de vérifier les dépenses faites à l'occasion du séjour du roi François 1er à Nîmes, se montra particulièrement sévère envers les hôteliers. Ces gens-là avaient réalisé, pendant les fêtes, de gros bénéfices, surtout le 25 août, jour de grandes réjouissances depuis des siècles, et malgré ce, ils se plaignaient ; ils avaient eu des archers qui étaient partis en ne payant les vivres pris par eux qu'aux taux officiel bien au-dessous du cours réel ; mais, douleur plus profonde, ils avaient été les premières victimes*

*de cette nuée de larrons et de pillards qui fondit sur la ville et la région, à l'approche du Roi. Tous les aubergistes responsables des objets déposés chez eux, prétendaient avoir subi des pertes énormes ! Heureux et rares ceux qui reçurent une indemnité. »*

À cette date de 1533, nous trouvons :

le logis de « *Saint Jehan* », que nous n'avons pu situer et authentifier autrement. Peut-être est-ce ce logis qui devint dans la suite celui du Petit Saint Jean, sur lequel nous reviendrons plus loin.

Au Moyen-Age. l'expression « avoir l'Hôtel Saint-Jean était assez répandue et signifiait « *le rare bonheur d'avoir ou de trouver bon gîte* », sans doute parce que partout en France, à l'enseigne de Saint Jean on trouvait une auberge des plus avenantes à tous les points de vue ; par extension, cette expression signifia, dans la suite : « avoir toutes les facultés souhaitables en amour ».

Le logis de « *l'Escudellon* », à la bourgade de la Carreterie ;

le logis « *le Griffon* » ou « *le Griffon d'Or* », sur la Place du Marché ;

le logis « *le Serf Volant* » - le Cerf Volant -, qui fut au commencement du XVIIe siècle une des principales hôtelleries de Nîmes ;

le logis de « *la Tête Noire* », rue de la Fruiterie ou de la Rosarié, près de la Place. En 1567, ce logis était indivis, une partie de l'immeuble qu'il occupait fut vendue ; celle-ci comprenait : « *le membre de la grande salle du milieu avec l'estable y joignant, un petit porche, la partie des secrètes joignant le dit estable et aussi une partie du grand porche contenant le puits avec le passage pour l'autre partie du grand porche contenant le puits avec le passage pour l'autre partie du logis, qui reste aux hoirs* » ;

le logis « *les Trois Couronnes* », dans la rue allant de la Porte de la Couronne à la Trésorerie, devant la « *calade* » (*la place*) de la Salamandre, confrontant le logis de la Souque. En 1586, trois gentilshommes de la suite de M. de Montmorency logèrent aux Trois Couronnes où ils firent une dépense de 3 livres 1 sou. En 1610, son hôte est autorisé à vendre du vin au détail à pot et à pinte moyennant 3 livres de rente annuelle. En 1654, ce logis est signalé comme un des mieux achalandés de la ville ;

le logis de « *la Souque* », confrontant le précédent, à la salade de la Salamandre ;

le logis de « *l'Amour* » au faubourg des Prêcheurs.

En 1547, le logis « *le Cheval Rouge* », où logea D. de Sajussis, commis du trésor de Toulouse, venu à Nîmes pour lever les amendes du Roy et dont la dépense à ce logis s'éleva à 8 livres ;

le logis de « *Saint Pierre* », hors la Porte de la Couronne, à proximité du grand cimetière des Augustins ou de Saint-Thomas, sur l'emplacement de l'église Sainte-Perpétue actuelle. Ce logis, sur lequel nous reviendrons plus loin, existait encore en 1632 ;

le logis « *Les Arènes* », situé entre la rue de la Violette et la rue basse des Arènes, c'est-à-dire sur la partie du boulevard actuel des Arènes et au-devant du Café de la Bourse.

En 1583, ce logis était loué 40 livres.

Durant de longues années, le logis des Arènes jouit d'une grande réputation ; c'est là que logea M. de Châtillon, et sa suite, en 1585, pour lequel la ville paya à son hôte la somme de 31 livres 9 sous 6 deniers. Il est signalé connue un des plus fréquentés en 1654. Il ne disparut qu'après la Révolution, lors du déblaiement des Arènes et des maisons voisines.

Le logis « *Saint Honorat* », autorisé à vendre du vin au détail en 1550 moyennant une rente annuelle de 16 livres.

Le logis de « *Sainte Lucie* », autorisé comme le précédent à vendre du vin au détail dans les mêmes conditions.

Le logis « *Saint Michel* », imposé pour 3 livres au cabal de 1550.

Le logis « le Flascou » - le Flacon - situé à l'intérieur des Arènes. En 1620, il est loué 80 livres et porte l'enseigne du « *Flacon d'Argent* ».

En 1553, le logis « *les Troys Morons* » - les Trois Maures - qui a survécu jusqu'à la fin du XIXe siècle. Ce logis se trouvait en face de l'entrée des Arènes, côté ouest, où on pouvait lire encore son enseigne au n° 8 du boulevard des Arènes il n'y a pas très longtemps ; sa remise, qui abritait au XIXe siècle les Messageries de la Vaunage, a été transformée en garage pour autos et l'on peut encore y voir la série des arceaux de sa voûte massive.

Un plan de Nîmes au XVIIIe siècle, nous montre ce logis formant un îlot limité par la rue de la Carreterie, la rue Jean Reboul, la rue Sainte-Ursule et le boulevard des Arènes. Actuellement la maison occupée jadis par le logis des Trois Maures est à l'un des angles de la rue des Trois Maures, en face l'entrée ouest des Arènes.

Le logis de « *l'Ange d'Or* ».

Le logis « *le Cygne* », au quartier de Corcomaire. L'enseigne de ce logis fut vendue en 1554 et dans l'acte de vente on peut lire que l'acheteur « *fut investi par touchement de ses deux mains* ». En 1696, ce logis existait encore et était tenu par Jean Loubachin.

Le logis de « *la Rochelle* », près de la Porte de France, acheté en 1671 par l'Hôtel-Dieu.

Le logis « *Saint Castor* ».

En 1580, le logis de « *la Romane* ». La rue de « *l'ancienne Romaine* », devenue plus tard la rue du « *Grand Couvent* », devait son nom à cette hôtellerie, très probablement. À la date ci-dessus, ce logis se trouvait près de la Place, rue de la Maison de Ville et rue Sabaterie ; En 1612, il est signalé rue Caguensol ; en 1591, il était loué 100 livres : en 1630, 132 livres de même en 1641. Au cours du XVIIe siècle, il fut un des logis les plus prospères de Nîmes.

Le logis de « *la Croix Blanche* », rue Carreterie. Un logis portant cette enseigne existait encore au XIXe siècle, au boulevard Gambetta.

Le logis de « *l'Aigle* ».

Le logis « *Saint Antoine* », au faubourg de la Carreterie.

Le logis « *lou Brau* » - le Taureau -, dont l'achat de l'enseigne en 1589 coûta 2 écus.

En 1593, le logis de « *la Tour Magne* », au quartier de Corcommaire, dont l'enseigne fut vendue 2 écus sol valant 6 livres. Ce logis changea de local, car nous le retrouvons plus tard en face de la Porte de la Madeleine, sur l'emplacement de l'église Saint-Paul actuelle, il fut loué 90 livres en 1604 ; 150 livres en 1664. Il existait encore au XIX, siècle.

Le logis de « *Saint Helloy* » - Saint Eloi - au sujet duquel nous avons lu un compromis de 1594, dans lequel il est désigné comme suit : « *le logis où pend pour enseigne l'image de Saint Helloy* ».

Le logis de « *Balaruc* », au faubourg des Jacobins.

Le logis de « *la Croix Noire* ».

Le logis de « *la Carde* ».

En 1595, le sieur Jacques André est autorisé à pendre à son logis l'enseigne de « *l'Epée Dorée* », rue Carreterie, et, bientôt celle du « *Mignon* ».

Le logis « *le Soleil* », près de la Couronne, loué 66 livres.

Le logis « *Les Estallians* » - les Italiens -, loué 20 livres en 1618.

Le logis de « *la Tête d'Or* », place du Marché au blé ; nous trouvons plus tard ce logis entre la rue Jean Reboul actuelle et la rue du Cyprès, où il existait encore à la Révolution.

Le logis « *le Navire* ». rue Notre-Dame, entre le Square de la Couronne et la rue Roussy ; loué 48 livres en 1609 et 132 livres en 1616.

Le logis de « *la Colombe* ». autorisé en 1609 à vendre du vin au détail moyennant une rente annuelle de 52 livres.

En 1599, Jacques Gardiol est autorisé à mettre une enseigne à son logis au faubourg Saint Antoine avec « *le pourtrait de Pont du Gard* ». En 1609, un service de messageries existait dans ce logis.

D'après M. Rouvière, il existait à Nîmes d'autres logis que ceux que nous venons de citer, mais que nous n'avons pu fier ou trouver dans nos recherches ; ces logis sont :

Les logis « *Saint François* » - « *Sainte Barbe* » - *Saint Julien* » - « *Saint Sébastien* » - « *Mont Blanc* » - « *l'Agnus Dei* » - « *l'Aventurier* » - « *le Bœuf Rouge* » - « *la Bouteille* » - « *le Cade* » - « *le Caporal Géant* » - « *les Trois Ciseaux* » - « *l'Esclot* » - « *le Gavel* » - « *l'Ours* » - « *la Salamandre* » et « *les Deux Voleurs* ».

Ce grand nombre d'hôtelleries à Nîmes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle semble considérable par rapport à la population de notre ville à cette époque. Mais si l'on songe que ce siècle fut celui de la Renaissance, au cours duquel, près deux siècles de décadence et de misère,

notre cité se transforma matériellement et intellectuellement à la fois, vit la plupart de ses vieilles maisons en bois remplacées par des constructions de pierre, on ne sera pas surpris outre mesure.

Il faut songer, d'autre part, que la plupart de ces logis n'étaient que de toutes petites auberges, comprenant seulement quelques lits, deux, parfois quatre, bien souvent, comme nous le verrons plus loin, et que les hôtelleries comme celle de la Couronne, possédant de 20 à 30 lits, étaient l'exception.

Comme ce siècle fut celui des premières luttes religieuses et celui au cours duquel la peste se fit cruellement sentir à Nîmes, il semble que les logis auraient dû être des plus rares à cette époque, il n'en fut rien cependant « *car, comme nous l'avons lu dans nos archives, si en 1545 on fuit devant la peste, les affaires reprennent vite, car on s'habitue à tout ; les logis travaillent et parmi les plus achalandés sont les logis du Gal Rouge, de l'Escudellon, rue de la Carreterie, et de la Coppe, près de la Porte Saint-Antoine.* »

### **Les Logis au XVIIe siècle**

Au cours du XVIIe siècle, de vieilles auberges disparaissent, mais d'autres logis sont créés portant de nouvelles enseignes. C'est ainsi que nous avons pu relever les noms des logis suivants :

En 1600, le logis « *le coq d'Inde* » tenu par Marius Roure, autorisé à débiter du vin au détail, en 1609, moyennant une rente annuelle de 42 écus.

Le logis de « *la Pomme de Pin* », qui se trouvait devant la Tour Vinatière et devait occuper l'emplacement de la Maison Grill et Camroux actuelle.

Le logis de « *la Ville de Montpellier* », sur l'emplacement duquel fut bâti, en 1686, l'Hospice d'Humanité, et occupé aujourd'hui par le Lycée.

Le logis de « *la Ville d'Anduze* » en face de la Porte de la Madeleine, séparé du logis de la Tour Magne par la rue Neuve de la Visitation, aujourd'hui rue Émile Jamais et occupant l'emplacement du Comptoir d'Escompte actuel.

Le logis de « *la Ville de Beaucaire* ».

En 1616, le logis du « *Bât d'Argent* », sans doute dans la rue portant ce nom.

le logis « *le Cheval Vert* » et celui du « *Lion d'Or* », tous deux situés non loin et en face de la Porte de la Couronne, dans la rue Notre-Dame. En 1788, le Lion d'Or existait encore, puisqu'à cette date, son propriétaire, le sieur Noé, fut condamné à 60 livres d'amende pour avoir fait jouer clandestinement chez lui, en son logis.

Le logis « *le Tapis Vert* ».

Le logis « *le Moulin* ».

En 1624, le logis Saint Georges, que nous avons signalé au XVe siècle près de la Porte de la Couronne, disparaît, mais il est bientôt remplacé par deux autres logis, que nous

croyons être celui du « *Parc* » et des « *Quatre Rois* », tous les deux situés au-devant de la Porte de la Couronne, celui des quatre Rois confrontant le logis du Lion d'Or.

Ainsi, à cette date, nous trouvons à l'entrée de la rue Notre-Dame quatre logis : *le Cheval Vert, le Lion d'Or, le Parc* et *les Quatre Rois*.

En 1625, le logis « *le Bastion de Rohan* », du nom de l'un des onze bastions de l'enceinte de Rohan, construite de 1620 à 1629 autour des vieux remparts du Moyen-Age.

En 1632, le logis de , « *la Ville d'Uzès* ».

Le logis des « *Trois Perdrix* ».

Le logis du « *Pélican Blanc* »

Le logis de « *L'Ane Gris* ».

Le logis « *Les Trois Pigeons* ».

Le logis, « *Le Mulet* », sur l'emplacement du Café de la Bourse actuel, entre la rue de la Violette et les Arènes. Dans un document du 2 juin 1781, nous lisons : « *achat par la ville d'une maison sise derrière le logis du Mulet, qui masquait la porte septentrionale des Arènes, la seule qui soit décorée de quelques ornements* ». Disons qu'à cette époque la petite place comprise entre les Arènes, le rempart et les maisons voisines s'appelait la Place du Mulet ; et que la petite et étroite rue reliant cette place à la Porte Saint-Antoine se nommait « *la rue du Mulet* ». En 1789, ce logis se trouvait rue de la Miséricorde.

Le logis « *La Pucelle d'Orléans* ».

Le logis de « *La Ville de Grenoble* ».

*Le logis du Luxembourg*. Ce logis, dont l'enseigne est encore celle du grand hôtel situé à côté de l'église Sainte Perpétue, en face de l'Esplanade, dut être construit en 1647. Nous lisons, en effet, dans nos archives : « *Le 19 mars 1647, Claude Couret, hôte du Lion d'Or, acheta de M. de la Broche un jardin avec casal, au faubourg de la Couronne, dans lequel il fit construire un logis, le logis du Luxembourg* ».

Cet achat fut, dans la suite l'objet d'un long procès entre le Chapitre cathédral et M. le marquis de Montfrin.

« *L'année suivante (lisons-nous encore dans nos archives) Suzanne Bourrelly, veuve de Claude Court, hôte du Lion d'Or, elle-même hôtesse du Luxembourg, donne hypothèque pour 1000 livres sur l'immeuble qui a coûté 4705 livres et qui porte l'enseigne du Luxembourg* ». L'hôtel du Luxembourg, tel qu'il existe aujourd'hui, date de 1846 ; il est très probable qu'à cette époque l'hôtel du Louvre, qui se trouvait attenant au Luxembourg, ait été annexé à ce dernier.

Ainsi au milieu du XVIIe siècle , nous trouvons en face la Porte de la Couronne et à l'entrée de la rue Notre-Dame cinq hôtels, logis ou auberges, les quatre signalés plus haut et l'hôtel du Luxembourg, qui seul devait survivre jusqu'à nos jours.

Au sujet de l'hôtel du Luxembourg, nous lisons dans « *Les Rues de Nîmes* », d'Albin Michel, les lignes suivantes :

*« la rue Notre-Dame s'appelait autrefois « rue du Luxembourg », à cause de la présence dans cette rue du logis du Luxembourg ; dans la suite, une hôtellerie plus importante, peut-être, ou plus achalandée, dut détrôner l'ancien logis et donner son nom de « Notre Dame » à cette voie de communication, l'une des plus fréquentées. »*

L'Hôtel Notre Dame, dont il est question ci-dessus, nous le trouvons en 1789, Place des Calquières, non loin du logis du Luxembourg par conséquent, et servant de point d'arrivée et de départ du Service des Messageries d'Alès (*service qui avait lieu tous les mercredis et samedi*).

« *L'Hôtel du Louvre* ». Cet hôtel qui dut être annexé, avons-nous dit, au logis du Luxembourg, doit avoir pour origine un cabaret. Nous lisons en effet, toujours dans nos archives « qu'en 1672, permission fut donnée au sieur Claude de la Farelle, avocat, de prendre, pour le cabaret qu'il loue, proche le logis du Luxembourg, sur la Place de la Couronne, l'enseigne « *Le Louvre* » ». Ce cabaret, proche le Luxembourg, dut être un jour transformé en hôtel, l'Hôtel du Louvre, dont la façade se dresse encore face au Square de la Couronne. Signalons qu'en 1704, il existait à côté du Luxembourg un cabaret, « *le Cabaret de la Poste* », c'est, d'après le docteur Doumergue (*voir son ouvrage : Les Assemblées du Désert*), dans ce cabaret, que Jean Cavalier alla prendre son repas, en sortant du jardin des Récollets, après son entrevue avec le maréchal Villars.

En 1653, nous trouvons le logis de « *La Porte d'Argent* », au quartier de Corcommaires, arrenté au sieur Quest et au sujet duquel il est dit : « *lui baillant à ces fins... l'enseigne d'iceluy logis oit pend l'enseigne « la Porte d'Argent » qu'iceluy la fera poser quand bon lui semblera...*»

En 1660, le logis de « *La Croix d'Argent* », situé hors la Porte de la Couronne.

Le logis de « *L'Ecu de Bourbon* »

En 1671, le logis de « *L'Orange* » ; son hôte. Jean Courbactin, est signalé parmi les plus imposés de son quartier ; nous n'avons pu situer ce logis, mais nous savons que c'est sur l'« *île de l'Orange* » qu'a été édifiée l'église Saint-Baudile ; il est possible que ce logis se trouvât en un point de l'île précitée.

En 1678, le logis de « *La Table Royale* ».

En 1698, le logis du « *Lion Couronné* », tenu par Raymond Méjean, traiteur.

## **Les Logis au XVIIIe siècle**

Au cours de nos recherches sur les logis du XVIIIe siècle, nous n'en avons pas trouvé d'autres que ceux déjà signalés ; il en existait cependant de nouveaux, tel celui du Petit Saint Jean.

Le logis « *Au Petit Saint Jean* » a été démoli il y a quelques années seulement et sur son emplacement se trouve actuellement le cinéma Le Colisée  
L'Hôtel du Petit Saint Jean a connu une certaine renommée au cours du XVIIIe et du XIXe siècles. En 1789, il était le point de départ du service des Messageries d'Alès et de Génolhac.

Au cours du XIXe siècle, il était le rendez-vous des maraîchers de Provence venant vendre leurs produits à Nîmes ; c'est dans cette auberge que descendit Frédéric Mistral lorsqu'il vint passer son baccalauréat à Nîmes, en 1847, ce qui nous a valu une charmante page sur notre ville.

« Dans la cour du Petit Saint Jean, a écrit Mistral, il y avait des charrettes recouvertes d'une tente, des charretons dételés, de petits groupes de filles de Provence qui babillaient et riaient... Dans la salle à manger, déjà pleine, la grande table était en entier occupée par des jardiniers : jardiniers de Saint-Rémy, de Château-Renard, de Barbentane, qui se connaissaient tous, car ils venaient au marché une fois par semaine ; et de quoi parlaient-ils ? Rien que du jardinage...»

Du « *Calendrier de la Ville de Nîmes et de sa Sénéchaussée pour l'année 1789* » nous avons relevé le nom de quelques auberges, où était établi, à cette date, un service de messageries ; bien que la plupart de ces auberges aient déjà été citées, il est intéressant de savoir qu'elles existaient encore en 1789 et... les voici :

*L'Hôtel du Petit Saint Jean*, point de départ et d'arrivée du service pour Alès et Génolhac ; *la Ville d'Uzès*, place des Carmes et *les Trois Pigeons*, au Petit Cours, point de départ et d'arrivée du service pour Uzès ; *l'Hôtel de Notre Dame*, place des Calquières, et *le Petit Saint Jean*, point de départ du service d'Alès ; *le logis du Mulet*, rue de la Miséricorde, point de départ et d'arrivée du service de Tarascon ; *l'Écurie Neuve*, boulevard des Arènes, point de départ et d'arrivée du service pour Lunel ; *le logis de la Tour Magne*, en face de la Porte de la Madeleine, point de départ et d'arrivée du service pour Aigues-Mortes ; *l'Hôtel du Luxembourg*, point de départ et d'arrivée du service pour Aimargues ; *la Ville d'Arles*, aux Calquières, point de départ et d'arrivée du service pour Arles ; *l'auberge de la Croix Blanche*, à la Carreterie, point de départ et d'arrivée du service pour le Vigan ; *la Tête d'Or* et *la Coquille*, point de départ et d'arrivée du service pour Saint-Gilles.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sur les logis de Nîmes au XVIIIe siècle sans signaler le *Restaurant Durand*, dont le créateur, Durand, né à Alès en 1766, entra, à l'âge de quinze ans, au service de l'évêque d'Alès et vint peu après à Nîmes au service de Mgr de Ballore. En 1790, M. Durand s'établit restaurateur à Alès, puis il vint à Nîmes créer l'établissement qui porte son nom et qui depuis n'a cessé d'être tenu par son fils, son petit-fils et actuellement par ses arrière-petit-fils.

Le Restaurant Durand fut créé dans la maison occupée aujourd'hui par le Bar-Palace ; à l'époque des diligences, il était établi Place de la Salamandre ; puis il déménagea rue Notre-Dame, là même où se trouve l'Hôtel du Midi ; de là il s'installa rue Guizot, en face de la Caisse d'Épargne ; puis il alla occuper l'ancien Café Peloux (*Établissements Bloch actuel*), se fixa enfin là où il est actuellement, boulevard des Arènes, au-dessus du Café de la Bourse. Le Restaurant Durand a cessé d'exister depuis quelques années seulement.



## De quelques hôtelleries nîmoises aux XVe, XVIe et XVIIe siècles à Nîmes

Comme aujourd'hui, il y avait autrefois à Nîmes toutes sortes d'hôtelleries, de grandes et de petites, de très modestes, de luxueuses même, en un mot, un choix suffisant pour pouvoir satisfaire toutes les bourses ou tous les goûts.

### *L'Hôtellerie Saint Jacques à la fin du XVe siècle.*

Voici, vers la fin du XVe siècle, une hôtellerie que nous devons considérer comme une des meilleures de l'époque : le logis de Saint Jacques, situé sur l'emplacement actuel du Square de la Couronne, en un des lieux des plus fréquentés de Nîmes. Ce logis a fait l'objet d'une petite brochure de la part de M. F. Rouvière et c'est dans celle-ci que nous puisons les renseignements ci-après :

À la fin du XVe siècle, le logis de Saint Jacques est baillé à loyer moyennant cent florins payables par quarts, tous les trois mois. Le bail nous apprend que l'hôtellerie Saint Jacques avait conservé quelque chose des « *mansiones* » romaines puisque les voyageurs pouvaient y trouver des chevaux frais. L'inventaire de ce logis permet de se rendre compte de ce qu'était une hôtellerie de cette époque, troublée par les « *Routiers* » et les « *Tuchins* », où à Nîmes, la plupart des maisons étaient construites en bois.

À la porte, une lanterne.

Un premier corps de logis comprenant deux pièces : une salle, où on mangeait et couchait et une chambre.

Le corps principal est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Au rez-de-chaussée, on trouve : 1° la cuisine ; 2° la cuisine « *basse* » ou office, servant aussi de buanderie ; 3° une salle basse ou salle à manger des voyageurs ; 4° un « *mangeur-bas* » ou salle à manger des valets ; 5° la chambre des valets à côté ; 6° une chambre donnant sur le jardin, au fond duquel se trouvaient les écuries, chambre dans laquelle on mangeait au besoin ; 7° une arrière-chambre ; 8. une quatrième chambre, celle de l'hôte.

Au premier étage, on trouvait six chambres : 1° la chambre « *hardée* » ainsi désignée parce que les autres n'étaient pas dallées ; 2. la chambre de l'Ange ; 3° la grande chambre sur la salle ; 4° l'arrière-chambre ; 5° la chambre sur la rue ; 6° une autre arrière-chambre, dite de Saint-Christophe, donnant aussi sur le jardin.

« *Les noms de « l'Ange » et de « Saint-Christophe», donnés aux deux chambres ci-dessus, viennent probablement d'images qui les décoraient, suivant une coutume assez générale à cette époque* ».

L'ameublement du logis est des plus confortables pour l'époque : les meubles sont en sapin, noyer ou cerisier et en chêne.

Grands, moyens et petits, les lits sont généralement à marche-pied de sapin formant ou non, « *caisse* », entourés de rideaux à franges, garnis de couettes, de matelas et de traversins de plume, de couvertures blanches ou bigarrées. Une caisse ou coffre servant à la fois d'armoire et de siège, une table, un ou deux tréteaux ou tabourets de bois complètent l'ameublement d'une chambre. Si elle comporte une cheminée, l'âtre est garni de chenets à torsades ou à « *col de poyre* ». Enfin « *la grande chambre* » est ornée d'un candélabre, ou plutôt d'un lustre en corne de cerf.

À la salle à manger, on trouve des tables, des bancs, un buffet et une caisse ou coffre à serrer les nappes. La décoration de la cheminée comprend des chenets « *à la grande sorte* » et « *rudelle* » et un candélabre de fer « *pandu là-dessus* ». La vaisselle : plats, écuelles, pintes, aiguères, est d'étain ; les bassins et les chandeliers, de cuivre et de laiton.

En 1610, le logis Saint Jacques est loué pour deux ans, au prix de 50 livres par an. En 1617, il est loué pour trois ans au prix de 70 livres par an.

Suit l'inventaire détaillé par pièce.

La cuisine, bien pourvue d'ustensiles, indique qu'on devait y faire bonne chère. D'autre part, comme bien des personnages descendirent dans ce logis, il y a tout lieu de croire qu'on y trouvait bon gîte et bon couvert, comme on dit.

### ***L'Hôtellerie Saint Pierre au milieu du XVIe siècle.***

À côté de l'hôtellerie de Saint Jacques, voici un logis de moindre importance, le logis de « Saint Pierre », loué 40 livres, en 1550, avec son « *establerie* ».

Ce logis ne possède que quatre lits garnis, trois tables, des bancs, des buffets et « *aultre may nage* » nécessaire à tenir logis, c'est-à-dire le matériel indispensable à toute auberge. Il comprend : une salle sur la rue contenant un buffet en noyer, une table longue avec ses tréteaux, un banc à « doucier » sans barre et un autre banc « *bastard* », une « *chière* » que y faut une « *cadière* » ; une chambre avec deux lits de camp, une « *barutelière vielhe enfoussade* », une « *colsière vieilhe* » (*couette, matelas*), un « *coyssin petassatz* » garni de « *cortières* », (*tenture*), deux linceuls, une couverture vielhe « *cordurade* » et « *esquinssade* » (*cousue et rompue*).

À la cuisine basse, on trouve un dressoir vieux, une vieille table pour « *chaplier chier* », un souc pour « *trissar del sel* », deux astières (*brôche à rôtir*) longues de fer à cinq broches chacune, une caisse artisanée, une lanterne au pied de la vizete (*escalier tournant*).

À l'estable, on trouve des râteliers et des mangeoires, les unes rompues, les autres non, mais le bois ne vaut guère. À la salle, se trouve un chandelier de bois rompu.

### ***L'Hôtellerie de la Romane vers la fin du XVIe***

En 1586, nous trouvons sur le logis de la Romane, qui fut au XVIIe siècle un des plus prospères de Nîmes, un bref inventaire ; nous le donnons à titre de curiosité, pensant qu'à cette époque la Romane, que nous voyons citée pour la première fois en 1580 seulement, devait être de création récente et un logis de peu d'importance.

Ce logis ne possède que quatre lits en noyer et leurs matelas ne contiennent que de la paille ; on trouve six râteliers en son « *estable* » ; toutes les fenêtres et toutes les armoires sont bonnes ainsi que leurs serrures et leurs clefs ; toutefois à la « *fenière* » la porte n'a pas de serrure ; on y trouve encore une longue « *pos* », des verres et autres choses sur l'aiguière et un traversin de lit rempli de paille. C'est tout et il faut avouer que c'est bien peu pour un inventaire, si bref soit-il.

Mais quelques années plus tard, en 1590. le logis a dû changer d'aspect, puisque nous le trouvons « *arrenté 100 livres par an* » et, en 1610, signalé comme un des mieux achalandés.

### ***L'Hôtellerie de la Tour Magne en 1604.***

En 1593, le logis de la Tour Magne se trouvait au quartier de Corcomaires et devait être de moindre importance, si nous en jugeons par l'inventaire qui fut dressé quelques années plus tard, en 1604, et dans lequel nous relevons :

Quatre lits en noyer, dont deux avec des matelas « *coitre* » et des traversins de plume, de bonne valeur, et les deux autres avec des matelas de laie, des traversins en « *borre* », des « *encastres* » en fer et un ciel de lit peint.

Un autre lit, dans la chambre joignant la « *salle* », avec son matelas de paille et des encastres en fer.

Douze plats et douze assiettes en étain.

Une grande « *conquasse* » en étain tenant dix pichiers ou environ.

Une pinte de quatre pichiers ; une de trois pichiers ; une de deux et un pichier, le tout en étain.

Trois chandeliers « *louton* ».

Une table en noyer de bonne grandeur, avec ses tréteaux dans la chambre de Ferrans.

Une « *cadière grande* » ouverte, faite à la façon ancienne, avec son « *caysson* » se fermant à clef, près du lit de la chambre.

Un coffre en noyer sans aucun pied ; un autre en noyer de bonne grandeur, fait à l'ancienne « *totnoié* » dans la chambre de derrière.

Une grande caisse ancienne en noyer, dans la chambre de Ferrans.

Une « *pastière* » avec ses « *bolloyress* ».

Un final et la « *Trolhadoire* ».

Huit battes (tonneaux) vides de demi-vaisseau.

Deux « *licaffroies* » (*lèche-frites*).

Un grand demi « *vaissaut* » au grenier d'en haut, pour tenir farine.

Un grand buffet avec ses armoires et « *tinis* » pour tenir l'étain vieux.

Un petit buffet de chambre.

Un « *couledour* » vieux.

### ***Le Logis du Soleil à Sommières en 1658.***

D'une petite brochure avant pour titre « *L'Orphéon et le Logis du Soleil de Sommières* », publiée par M. Bardon, en 1870. Bien que celui-ci ne soit pas situé à Nîmes, il contient des renseignements intéressants auxquels nous pouvons faire appel, Sommières se trouvant dans les environs de notre ville.

« Ce logis, lisons-nous dans la brochure ci-dessus, n'était pas une hôtellerie de grand luxe recevant des voyageurs de marque ; les valets et les chevaux étaient les hôtes de ce logis, cependant le commis du greffier, celui du receveur du droit de l'Équivalent, et bien d'autres aussi, s'y rendaient souvent pour souper ou collationner.

Le logis était loué douze livres par trimestre en 1658 et quinze livres en 1682, parce que la maison avait été agrandie.

Le prix des repas n'était pas cher et variait de six à seize sols, en moyenne, suivant la carte. À ce pris l'hôtelier faisait ses affaires ; il est vrai qu'à cette époque une paire de pigeons lui coûtait 9 sols ; un lapin, 10 sols ; une poule, 12 sols.

Le coucher coûtait en moyenne 5 sols.

Le cabaret attenant au logis était des plus fréquentés ; on y payait un pot de vin blanc, 8 sols ; deux pots de vin rouge, 5 sols.

Le logis était bien fourni en ustensiles d'étain ; il comptait, en 1691, 16 chandeliers ; 48 grands plats ; 120 assiettes ; 10 salières ; 45 culières, le tout en étain et pesant ensemble 350 livres.

Le logis du Soleil devint dans la suite la propriété des descendants du tenancier de 1658, il jouit toujours d'une bonne réputation et il subsista jusqu'après la guerre de 1870.

## **À la Maison d'Arrêt à Nîmes sous la Terreur (1794).**

Les renseignements sur la façon dont on était traité à Nîmes sont si rares, que nous faisons appel aux moindres détails à ce sujet pour nous faire une idée que la manière dont les hôteliers recevaient leurs clients.

Voici d'après le « *Journal d'un prisonnier sous la Terreur à Nîmes* » de M. A. Falgairolle, publié dans la Revue du Midi en 1908, une hôtellerie d'un nouveau genre, celle installée dans la Maison d'Arrêt de Nîmes sous la Terreur en 1794.

Jacques Crouzet, tabellion royal d'Aigues-Mortes, est emprisonné à Nîmes, avec toute sa famille, le 6 mars 1791.

Le soir de son arrivée, on le servit à souper, en compagnie de sa famille, dans la chambre qui leur avait été réservée. Le menu fut composé d'une salade et d'un quartier d'agneau à la broche.

L'ordinaire fut assez bon au début. À dîner, le menu consistait en une soupe et un gros bouilli de bœuf ou de veau ; le soir, en un rôti et une bonne entrée de veau ou de bœuf et d'une salade. Le pain était passablement bon ; le vin était vendu par les gardiens à raison de 7 sols le pot de Nîmes, pot fort petit, alors qu'en ville on ne le payait que 4 sols.

Le prix de la journée était de 3 livres.

Dans la suite, un arrêté avant fixé la nourriture des détenus, le prix de la journée fut de 15 sols par jour seulement. mais le menu ne fut plus celui de jadis. Celui-ci fut dès lors constitué, matin et soir, par une soupe de choux sans huile, cuite dans un peu d'enlevures rances, une assiette de choux sans garniture et du pain très inférieur à celui servi auparavant.

Les détenus qui pouvaient disposer de quelques assignats trouvaient à acheter des suppléments chez le gardien de la Maison d'Arrêt, mais ceux-ci étaient tous vendus à prix d'or ; une moitié d'une « *mégine* » d'agneau, par exemple se vendait 50 sols ; les aubergines, 10 sols pièce : les prunes, 15 sols la livre ; les auberges, 25 sols et tout le reste l'avenant... « *Il est vrai, écrit notre prisonnier, que Courbis, la terreur de tout le monde, maire de Nîmes, était l'associé du gardien pour toutes ces friponneries, aussi étions-nous traités comme des criminels.* »

### ***La vie matérielle à Nîmes au cours des siècles passés Salaires - Prix de diverses denrées - Journées d'hôtel, etc***

Un aperçu sur les conditions de la vie matérielle à Nîmes au cours des siècles passés, sur le confort ou l'insuffisance de nos logis, la façon dont les voyageurs y étaient reçus, le prix d'une journée d'hôtel, les menus servis, etc., compléteraient d'une manière instructive cette étude sur nos vieilles auberges ; malheureusement nous manquons de renseignements à ce sujet. Les voyageurs qui ont visité notre ville aux différentes époques de son histoire et qui ont écrit sur elle, ont plus ou moins décrit nos monuments anciens, les charmes ou les désagréments qu'on y trouve, mais bien rares sont ceux qui ont parlé de nos logis, de sorte que ce n'est que par des à-côtés, des détails sans suite, qu'on peut se faire une idée, bien vague, du reste, sur la vie matérielle à Nîmes autrefois ; cependant, comme cette le question n'est pas sans intérêt, nous ne pouvons passer sous silence nombre de détails que nous avons recueillis sur elle et que voici :

Au VI<sup>e</sup> siècle, lit-on dans « *Histoire des Hôteliers, 1854* » de MM. Michel et Fournier, les auberges ou hôtelleries étaient, en général, de misérables établissements ; on y servait des légumes mal cuits, de la viande de porc ladre, de la viande maigre, une misérable piquette, du vin trempé d'eau. Jamais de plats choisis, jamais de volaille surtout, car

c'était-là un mets d'élite alors, un mets de roi... ce qu'on pouvait servir de mieux, c'était du poisson de rivière...»

Après cette citation, d'un caractère général, il nous faut arriver au XIII, siècle pour avoir un renseignement puisé dans nos archives. Au commencement de ce siècle, entre 1207 et 1221, nous trouvons une déposition de Pierre Alazar et de sa femme Pierre Laurent dans laquelle il est dit :

« *qu'après avoir consigné entre les mains des Consuls, l'un, son anneau, l'autre, une flassade (couverture). ils soutiennent, tous deux, que Jacobaldus de Sala Pieta, s'est loué comme apprenti pour un an à Laurent le monétaire, chez lequel il mangeait et gagnait en outre de 4 à 5 sous, jours où il travaillait, et non 18 deniers au plus, ainsi que le soutient la partie adverse.* » Nous avons ainsi le salaire d'une journée de travail à cette époque lointaine et apprenons que le chômage n'était point encore une institution de l'État, ou tout au moins reconnu officiellement.

1322. - À cette époque, un muid de vin valait 30 sols une canne d'huile, 4 sols ; un chapon, 2 sols : une poule 15 deniers.

1335. - Une livre de sucre (*zucchari*) valait 8 gros 3 deniers, somme assez élevée pour l'époque.

1380. - À cette époque, la livre de sucre valait encore 8 gros ; 100 œufs, 1 florin ; 16 livres de fromage, 16 sous 2 blancs ; une demi-livre d'épices (gingembre, poivre, canelle, girofle), 15 gros.

Voici un curieux renseignement sur ce qu'on pouvait manger en un modeste repas de gala, à la fin du XIVe siècle :

« *En 1393, lisons-nous dans l'Histoire de Ménard, le roi étant revenu de ses accès de démence, on fit à Nîmes, en actions de grâce, une procession générale le 8 décembre. Puis il y eut des danses publiques au son de tous les instruments, etc., etc...*

*Les Consuls soupèrent ensemble, mais leur repas se ressentait parfaitement de la frugalité et de la simplicité du temps. Qu'il me soit permis d'observer ici, pour faire connaître le goût du siècle, qu'on n'y servit ni entrées, ni hors-d'œuvre, ni entremets ; tout n'y consista qu'en rôti, qui fut composé de 4 perdrix, d'un pareil nombre de lapins, de deux épaules de mouton ; des oranges comme dessert et quelques bouteilles de vin clair et complétèrent ce repas dont la dépense s'élevait à 26 gros et 10 deniers.* »

Ce repas frugal nous fait sourire aujourd'hui : une perdrix, un lapin et une demi-épaule de mouton par convive, c'est tout de même quelque chose ! Il est vrai qu'autrefois le plaisir de la table n'était pas un vain mot, et nos consuls de 1393 avaient d'autres estomacs que ceux que nous avons aujourd'hui.

1412. - Huit chapons valaient 2 livres 6 sous ; 8 lapins, 8 perdrix et 4 chapons valaient 3 livres 5 sous.

1428. - Quatre livres de pois, épinards et josvert valaient 2 sous et 8 deniers.

1434. - Quatre lapins et quatre perdrix valaient 1 livre 4 sous.

1468.- Vingt-deux livres de marlus valaient 16 sous 8 deniers.

1477. - Douze lapins valaient 15 sous ; 2 chapons, 7 sous 5 deniers ; 2 perdrix, 5 sous.

1489. - Deux jambons pesant 27 livres sont payés 8 deniers la livre ; 8 poulets, 10 sous ; une 1/2 once de gingembre. 10 deniers ; une 1/2 livre de sucre, 4 sous.

1495. - Des soldats Suisses de passage à Nîmes sont nourris au « *Dalpin* » pour un sou le repas. Le jambon coûte un sou la livre.

1529. - Nous trouvons à cette date pour la première fois le prix d'une journée d'hôtel à Nîmes. Nous avons relevé en effet, aux Archives départementales, qu'un certain fonctionnaire venu dans notre ville et dans les environs récupérer des impôts avait payé, à l'hôte du logis de la Magdeleine, la somme de 4 livres 15 sous pour un séjour de 4 jours en ce logis. Ce même fonctionnaire avait payé 10 livres 10 sous pour un séjour de 8 jours au Vigan.

Nous devons en conclure qu'à cette époque le prix d'une journée d'hôtel dépassait légèrement la somme de 1 livre à Nîmes et qu'elle coûtait un peu plus au Vigan.

1534. - Le mouton valait 2 sous 2 deniers la livre ; le bœuf. 1 sou 2 deniers ; la brebis, la chèvre et le porc, en leur saison, valaient 1 sou 6 deniers.

1566. - À cette date, la ville paie la somme de 6 livres 8 sous, à l'hôte du Cheval Blanc, pour 8 jours de séjour de M. Adrian, venu à Nîmes proposé comme principal du Collège. La journée d'hôtel était donc inférieure à une livre et le coût de la vie avait un peu diminué par rapport il. l'année 1529.

1575. - Cette année-là, le sieur Pierre Raoul avant hébergé durant 3 jours M. de Châtillon, reçut une indemnité de 10 livres. M. de Châtillon devait être accompagné sans doute, car s'il avait été seul à loger chez le sieur Raoul, la note aurait été un peu exagérée ; d'autant plus que pour chaque cavalier de sa suite l'hôte reçut la modique somme de 13 sous, et, pour chaque fantassin de cette même suite, la somme de 8 sous.

1579. - Une Ordonnance royale du 21 mars 1579, fixa le taux des repas et des couchers dans les hôtels et prescrivit que chaque hôte serait tenu d'écrire sur la porte principale de son logis, le taux de tout ce qui se prenait chez lui concernant le boire, le manger et le coucher ; c'est ainsi qu'on vit alors afficher aux portes des auberges les renseignements suivants :

Dinée du voyageur à pied	6 sols
Couchée	8 sols
Dinée du voyageur à cheval	12 sols
Couchée	20 sols

ce qui était un prix assez élevé pour l'époque.

Mais en dehors de ces prix, on pouvait trouver des logis où la vie était meilleur marché ; on pouvait même trouver dans les grandes hôtelleries d'alors à dîner et à coucher à tous les prix, manger dans de la vaisselle d'argent et coucher dans des lits à couverture de soie, par exemple.

1589 à 1595. Voici. au cours de cette période, le prix de quelques denrées :

Un poulet valait de 2 à 4 sous ; un lapin, 4 sous, 6 deniers ; un petit levreau, 8 sous ; un pigeon, 6 sous ; une poule, 8 sous ; une langue de mouton, 1 sou; un chevreau, 30 sous ; le cochon, de 7 à 8 livres le quintal ; une livre de sucre, 18 sous.

1592. - Voici ce que nous lisons à cette date dans « *Une Ville au temps jadis* » (Nîmes en 1592) du Docteur Puech, concernant les logis : « *Nîmes compte vingt-neuf logis dont quatre étaient tenus par des femmes, veuves ou filles. On n'a aucun renseignement sur le nombre des serviteurs qu'ils employaient. Treize logis étaient sans enseigne par raison d'économie, car l'achat d'une enseigne était une dépense.*

*Les hôtelleries les plus renommées étaient : celles des Trois Couronnes, des Arènes, de la Pomme. Quant aux autres, elles se ressemblaient par la simplicité de l'ameublement et ne différaient que par leur enseigne à image plus ou moins bizarre. »*

1597. - À cette date, voici le prix du poisson consommé dans notre ville : La sole et le rouget, 2 sous 5 deniers la livre ; le gros loup et le muge. 2 sous ; le merlan. 1 sou.

À cette même date, une paire de perdrix valait 20 sous ; une paire de bécasses, 12 sous.

## **Les Logis et le coût de la vie aux XVIIe et XVIIIe siècles**

Avant de commencer ce chapitre nous tenons à dire combien nous ont été précieuses les diverses études du Docteur Puech sur Nîmes aux XVIe et XVIIe siècles; auxquelles nous allons faire un large appel.

Voici d'abord ce que pense le Docteur Puech des logis nîmois au commencement du XVII, siècle :

*«... Sauf les personnes de marque qui voyageaient pour les affaires du Roy, Nîmes comptait un nombre (restreint de visiteurs... Les logis avaient une prospérité médiocre ; ils changeaient quelquefois d'enseigne, plus souvent d'hoste, sans arriver-à fixer la fortune. Leur clientèle est, en effet, extrêmement réduite ; elle se compose des plaideurs attendant l'issue de leur procès au présidial, ou des, rares marchands qui y séjournaient pour les affaires de leur commerce.*

*...À cette époque, le moindre déplacement était une affaire, et un homme bien avisé rédigeait son testament dès qu'il devait parcourir plus d'une trentaine de lieues. À s'en référer aux exemples que nous avons sous les yeux, cette précaution n'était pas inutile ; car si l'on se dérobaît aux périls de la route, on n'échappait pas toujours aux étreintes de la maladie. Les logis de la Pomme, du Lion d'Or, du Gal Rouge, de la Coquille, de la Ceinture d'Or, de La Rochelle, des Trois Cizeaux, près de la Salamandre. etc.. me sont surtout connus à ce titre, non qu'ils fussent plus malsains que les autres, mais parce qu'ils ont eu la mauvaise chance d'héberger des individus qui y sont passés de ,vie à trépas,.. Les maisons particulières n'étaient pas, du reste, plus privilégiées...»*

*Triste tableau qu'il y a lieu d'accepter et qui dut durer tout au cours du siècle, car le Docteur Puech dit ailleurs que l'amélioration de Nîmes, au point de vue hygiène, fut l'œuvre du XVIIIe siècle, et surtout du XIXe siècle ; pour le présent, dit-il, il n'y faut point compter. En vain l'urgence s'en impose ; en vain la peste veille aux portes et, par trois fois pénétrera dans les murs ; en vain les médecins, organes de la science, réclameront l'exécution de mesures d'assainissement ; l'imminence du danger, comme sa lugubre réalité, les avertissements du fléau comme ceux des docteurs, sont impuissants à modifier l'indifférence des consuls et du conseil politique...»*

À la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, la vie est relativement bon marché à Nîmes ; il n'y a guère que le gibier dont le prix soit excessif et qui se paie : une paire de perdrix, 20 sous ; une paire de bécasses, 12 sous ; un lièvre, 12 sous. Un dîner de gala, donné en l'honneur d'un officier qui avait guéri un Révérend Père Dominicain, ne coûta que la modique somme de 9 sols.

Aussi Nîmes se peuple et récupère les pertes d'habitants provoquées par les émigrations du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces immigrants, sobres, habitués à vivre de peu, économes parce qu'ils connaissaient le prix de l'argent, facile à contenter parce qu'ils ignoraient les raffinements du luxe, trouvaient dans notre ville à la fois un terrain approprié à leurs diverses aptitudes et une rémunération sensiblement plus élevée que leurs dépenses.

Les salaires sont relativement peu élevés, mais ils suffisaient pour vivre honnêtement : un fossoyeur de vigne gagnait alors 14 sols par jour ; un tailleur de vigne, 12 sols ; un passementier, de 10 à 12 sols ; une chambrière, de 2 à 3 livres par mois ; un chirurgien faisait une saignée pour 5 sols ; un médecin, une visite pour 15 sols.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les immigrants purement industriels sont timides et discrets ; ils s'aventurent avec une certaine hésitation sur un terrain mal assis, mais dès que la calme se manifeste, dès que l'industrie sort de sa trop longue torpeur, ils affluent et voient leur nombre s'augmenter progressivement.

Cet afflux d'étrangers provoque cependant bientôt un renchérissement général assez prononcé sur le coût de la vie et nous voyons alors : la veuve d'un marchand réclamer, à son gendre, 4 livres par mois pour sa nourriture ; la veuve d'un apothicaire demander 6 livres par mois pour la nourriture d'un facteur ou associé ; Estienne de Porcelet payer à son oncle et tuteur, Nicolas Laval, 8 livres par mois ; Gaillard de Cray, étudiant en théologie, compter à son frère aîné, qui était apothicaire, 63 livres pour sept mois de nourriture, entretien et logement, à raison de 9 livres par mois ; le fils d'un conseiller au présidial, Alzias Reynaud, payer à un marchand 15 livres par mois de pension. etc.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, si les hôtelleries de France ont un confort relativement médiocre, on y fait généralement bonne chère, ce qui faisait oublier à maints voyageurs le lit un peu dur ou parfois par trop garni d'insectes désagréables... À cette époque, les auberges de Provence et de Languedoc étaient en général favorablement jugées par les voyageurs et trouvées les meilleures et les plus propres de France.

En 1620, Bénédict Turrelini, pasteur et professeur de théologie à Genève, appelé à Nîmes pour y desservir quelque temps l'église réformée, fut logé dans la maison de M. Mazaudier, docteur, avocat et conseiller à la Maison de Ville, auquel la ville donna, pour le dédommager de ce logement, la somme de 16 écus, soit 48 francs par mois de notre ancien franc.

En 1625, Marc Régis, seigneur d'Entraigues, Corbières et autres lieux, et sa femme, Françoise de Beaume, logés à l'hôtellerie du Pont du Gard, au faubourg Saint-Antoine, payèrent à leur hôte la somme de 190 livres, montant de leurs dépenses pendant 21 jours au dit logis, y compris 54 livres pour le séjour, pendant 13 jours de M. de Vallongue ; ce qui porte la journée d'hôtel à 3 livres 24 pour M. et Mme d'Entraigues et à 4 livres 15 pour M. de Vallongue, soit une moyenne de 3 livres 45 par jour et par personne.

En 1634, la livre de mouton coûte 2 sous 2 deniers à Nîmes ; la livre de bœuf, 1 sou 2 deniers ; la livre de brebis, de chèvre et de porc frais, 1 sou 6 deniers.

En 1638, lit-on dans le « *Journal de M. de Ronzières* » publié par M. Bondurand, quatre nobles pouvaient festoyer chez l'aubergiste Gonbaraie, à Chamborigaud, pour 32 sous ; on jouait le repas et le dernier perdant soldait pour tout le monde.

Cependant la vie augmenta au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et le Docteur Puech a pu écrire :



« Il est regrettable que les prix de toutes ces denrée(s) (qu'il vient de donner) n'aient pu être mentionnés, mais ceux qui ont été donnés mettent hors de doute l'augmentation qu'en moins de cinquante ans (du commencement à la fin du XVIIe siècle) ils ont généralement subie.

Les hôteliers, en présence de cette plus-value des objets de première nécessité, ont augmenté le chiffre de leurs exigences. Sans doute, paysans et domestiques trouvent encore repas et couché à 20 sous la journée, mais c'est à la condition de ne pas avoir le goût bien difficile et de se contenter d'un lit sans matelas. Pour avoir un confort relatif il faut arriver à cinquante sous comme le fit notre notaire, lors de son séjour à Montpellier et encore lorsqu'on s'adresse à un logis en renom faut-il compter sur un écu par journée. Il y a, il est vrai, des accommodements pour ceux qui ne prennent que les repas, mais les pensions mensuelles coûtent encore de quinze à vingt livres.

Chez les particuliers, on était logé, nourri et blanchi à 12 livres par mois. L'avocat Alison avait trouvé une pension où il était nourri pour 10 livres ; un certain André Bonijol, seigneur de Castille, payait à son hôte 22 livres pour sa pension mensuelle.

Les pique-niques continuent à être grandement à la mode, mais avec le temps, ils ont perdu de leur caractère primitif. Au lieu de faire comme par le passé et d'apporter chacun son plat chez l'amphitryon qui met le couvert et fournit pain et vin, on préfère aller au cabaret où l'on trouve plus de liberté et plus de commodité... Le prix de ces dîners d'amis est variable, mais à tout prendre, l'écot de chaque convive dépasse rarement 40 sous. Pourtant, dans un repas du corps des notaires, on arriva à 7 livres par tête. Le menu n'a pas été retrouvé, mais il y a lieu de supposer qu'il fut en rapport avec le prix et que les glacières furent mises à contribution. Quant aux vins qui furent bus à ce banquet unique en son genre, il faudrait, pour en parler, donner carrière à la folle du logis...»

En 1684, pour le déjeuner de deux dragons de M. de Roubin, capitaine du Régiment de Languedoc, on paie 10 sous en moyenne.

En 1686, l'argent a diminué écrit le Docteur Puech, puisque la viande s'achète à un prix plus élevé et est payée : le mouton, 3 sous la livre ; le bœuf. 2 sous ; la brebis, la chèvre et le porc frais, 2 sous 6 deniers.

Voici, vers la même époque, le prix de quelques denrées

Le beurre vaut 5 sous 3 deniers la livre ; le café, 3 livres 10 sous ; la cannelle, 4 livres ; le cochon gras de 9 à 12 livres le quintal ; les figues sèches, 1 sou 9 deniers la livre ; le fromage d'Arles, 3 sous la livre ; celui d'Auvergne, 4 sous et celui de Roquefort, 6 sous ; le girofle. 7 livres 4 sous la livre ; le lard, 3 sous 9 deniers la paire de. lapins, 1 livre 10 sous ; un lièvre, 2 livres : le pain bis. 1 sou la livre ; une paire de perdrix, 1 livre 5 sous ; une poule commune, 1 livre 8 sous ; le poivre, 1 livre la livre ; le riz, 2 sous 3 deniers ; le sucre, 9 sous.

C'est à la suite de l'énumération dans laquelle nous avons relevé les prix ci-dessus, que le Docteur Puech a écrit : « Les hôteliers, en présence de cette plus-value...», citation mentionnée plus haut.

Quels sont en cette fin du XVIIe siècle les principaux logis de Nîmes le Docteur Puech nous l'indique en ces termes :

« Le 5 mars 1688. François Moinet, hôte des Arènes, Antoine Teissier, hôte de la Tête d'Or. Pierre Combes, hôte des Trois Maures, J. Bellory, hôte du Cheval Blanc, Cephias Maury, hôte de la Pomme de Pin, Pierre Greffeuilhe, hôte de la Romane, Pierre Ponge. hôte du Mulet, Jean de la Montagne, hôte de l'Escu de Bourbon. Arnaud Baylac, hôte de

*l'Escu de France, J. Loubachin, hôte du Signe de la de la Croix d'Argent. Marguerite Simarde, veuve J. Camus tenant le Lion d'Or, Maurice Pommier, tenant le logis d'Anduze, la veuve François Lamy tenant le logis de la Tour Magne, conjointement avec vingt-cinq cabaretiers, trois pâtissiers, un aubergiste et quatre vendeurs de vin à pot et à pinte, élisent procureur David Vierne, hôte et pâtissier du logis où pend l'enseigne la Table d'Or., à l'effet de se transporter à Montpellier et présenter requête à M. le juge conservateur du droit de l'Equivalent...»*

Faut-il croire que tous les hôtes des logis sont compris dans cette énumération ? Nous ne le pensons pas, car bien des logis mentionnés plus haut ne figurent pas dans cette liste.

Au cours du XVIIIe siècle, le coût de la vie ne fit que croître ; en 1709, le pain blanc valait 3 sous 4 deniers la livre ; le pain rousset, 2 sous 2 deniers ; le pain bis, 2 sous, c'est-à-dire le double de ce qu'il coûtait vers 1686.

En 1735, la viande avait augmenté d'environ 1 sou par livre, par rapport à ce qu'elle valait en 1686.

En 1787, à la veille de la Révolution. le mouton valait 7 sous 2 deniers la livre pendant 8 mois de l'année et 1 sou de moins durant les mois de mai, juin, juillet et août ; le bœuf, 6 sous 2 deniers ; le pain de 2 sous à 3 sous 6 deniers la livre, suivant qualité.

Nous terminerons ce chapitre, déjà long, en donnant les impressions de deux voyageurs de marque de la fin du XVIIIe siècle, sur les hôtels de notre ville, les deux seules relations que nous avons pu trouver et valant la peine d'être mentionnées ; ces deux voyageurs sont des Anglais, lady Cradock, voyageant en compagnie de son mari et d'une femme de chambre ; l'autre, le célèbre voyageur Arthur Young.

À la fin du XVIIIe siècle, lady Cradock visita, avec son mari la Provence et une partie du Languedoc.

Avant de venir à Nîmes, elle s'arrêta à Pont-Saint-Esprit et nota que pour quatre chambres à feu, dix soupers copieux avec filet d'ours, truffes. etc., dessert, punch et vins, on ne lui demanda qu'« *une livre 50 francs* » lisons-nous ; et comme à son départ elle faisait remarquer à son hôte que le petit déjeuner n'avait pas été compris sur sa note, non seulement l'hôtelier ne voulut pas l'augmenter, mais il voulut même lui offrir, ainsi qu'à sa suite, un verre de liqueur. Heureux temps celui où l'on pouvait être ainsi traité !

Lady Cradock arriva à Nîmes le 18 mars 1735 et descendit à l'Hôtel du Louvre. Elle jugea la nourriture bonne, l'ensemble de l'hôtel assez propre, mais la note un peu exagérée : ce qui se comprend après sa réception à Pont-Saint-Esprit. Elle trouva toutefois l'hôtesse grossière et fut quelque peu scandalisée de voir que le service au Louvre était assuré exclusivement par des hommes, ce qui l'obligea à faire elle-même son lit, aidée de sa femme de chambre.

Deux ans plus tard, au cours d'un voyage en France Arthur Young dut payer 16 francs la journée d'hôtel à Nantes. Il séjourna à Nîmes, mais nous n'avons pas connaissance de sa note d'hôtel, par contre nous connaissons ses impressions sur le prix et la tenue de la table d'hôte. Il arriva dans notre ville le 27 juillet 1787 et voici ce que, nous relevons dans ses notes de voyage :

*« Mon quartier à Nîmes était au « Louvre », auberge spacieuse, commode et excellente ; c'était pour ainsi dire une foire depuis le matin jusqu'au soir, autant que pouvait l'être Beaucaire. Je dinais et soupais à table d'hôte ; le bon marché de ces tables s'accommode fort bien avec mes finances et on apprend quelque chose des mœurs du peuple : nous étions depuis vingt jusqu'à quarante personnes à chaque repas, compagnie très mêlée de Français, d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands avec un Grec et un Arménien. (Il faut dire que la Foire de Beaucaire battait son plein à ce moment-là).*

*Il faut que je fasse une remarque sur cette nombreuse table d'hôte, parce qu'elle m'a souvent frappé, c'est la taciturnité des Français. Je m'attendais, en rentrant dans le royaume ; à avoir les oreilles constamment rebattues par la volubilité et la vivacité de cette Nation, dont tant de personnes ont écrit étant, je m'imagine, au coin du feu en Angleterre.*

*À Montpellier, il me fut impossible de faire rompre l'inflexible silence aux quinze personnes qui étaient à table avec moi, autrement que par des monosyllabes et toute la compagnie avait plutôt l'air d'une assemblée de quakers que de la société mêlée d'une nation fameuse pour sa loquacité.*

*À Nîmes aussi, quoiqu'il y ait à chaque repas une différente compagnie. Aujourd'hui, à dîner, désespérant de cette nation, et craignant de perdre l'usage d'un organe dont ils avaient si peu envie de se servir, je me mis à côté d'un Espagnol, et ayant été depuis peu de temps dans son pays, je le trouvai prêt à converser, et assez communicatif ; mais nous parlâmes à nous deux plus que tous les autres.*

*...En retournant à Nîmes (après une certaine absence), je rencontrai plusieurs marchands qui revenaient de la foire de Beaucaire avant chacun un tambour d'enfant attaché à son porte-monnaie. J'avais ma petite fille trop présente à l'esprit pour ne pas les aimer à cause de cette marque d'attention qu'ils avaient pour leurs enfants. Mais pourquoi un tambour ? n'ont-ils pas assez goûté du militaire dans un royaume où ils sont eux-mêmes exclus de tous les honneurs, les égards et les émoluments de l'armée ?*

*... J'aime beaucoup Nîmes, et si les habitants sont au pair de l'apparence de leur ville, je la préférerais pour résidence à la plupart et même à toutes les villes de France. Le spectacle est cependant un objet principal, et on dit qu'en cela Montpellier la surpasse...»*

**-oOo-**

